C.R.A.C. N° 219 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Mardi 27 juin 2017

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

La Fédération des services publics de l'emploi et de la formation (Synerjob)..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 827 (2016-2017) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 826 (2016-2017) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 827 (2016-2017) N° 1 - Annexe 5) ;

Budget des unités d'administration publique de la Région wallonne (Doc. 826 (2016-2017) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 827 (2016-2017) N°1 - Annexe 10 partim) ;

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la clôture des fonds structurels européens pour la période 2007-2013 et l'affectation d'un solde au FOREm »..... 1

Désignation d'un rapporteur..... 2

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.....2

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....2

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, M. Henquet, Mme Zrihen, MM. Drèze, M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, Mmes Nicaise, Baltus-Möres.....3

Vote 21

Confiance au président et au rapporteur..... 21

Reprise de la séance..... 21

Interpellations et questions orales.....22

Question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le décalage entre les choix d'orientation professionnelle et les besoins spécifiques en main-d'œuvre »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Potigny, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....22

Question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Potigny, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....24

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le remboursement des frais administratifs aux agences locales pour l'emploi (ALE) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....25

Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les professions dites intermédiaires »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....26

Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des employeurs dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre » ;

Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la pénurie de grutiers en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....28

Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le refus par des employés du secteur des titres-services d'effectuer certaines prestations »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....30

Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les emplois « parent-friendly » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..31

Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives en matière d'emploi de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour 2017 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....32

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la collaboration entre la Plateforme des agences locales pour l'emploi wallonnes et le FOREm »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....34

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 janvier 2016 modifiant l'arrêté royal portant exécution de l'article 8, §1er et §6, de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....36

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la problématique de la mise à disposition des agents du FOREm »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....37

Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la certification des compétences des travailleurs licenciés »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....38

Question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet « Declic Formation » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....40

Organisation des travaux (Suite).....41

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....41

Liste des intervenants.....42

Abréviations courantes.....43

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Gonzalez Moyano, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 12 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Monsieur Hubert, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes, je vous souhaite la bienvenue dans notre commission.

Comme tout le monde est arrivé, nous pouvons entamer l'ordre du jour des travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La Fédération des services publics de l'emploi et de la formation (Synerjob)

Mme la Présidente. - La Commission a décidé de procéder le mardi 11 juillet 2017 à l'audition d'un représentant habilité de l'ASBL Synerjob.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017
(DOC. 827 (2016-2017) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
(DOC. 826 (2016-2017) N° 1 - ANNEXE 5)
ET
(DOC. 827 (2016-2017) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 826 (2016-2017) N° 1 - ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 827 (2016-2017) N°1 - ANNEXE 10 *PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CLÔTURE DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS POUR LA PÉRIODE 2007-2013 ET L'AFFECTATION D'UN SOLDE AU FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 827 (2016-2017) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 826 (2016-2017) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 827 (2016-2017) N° 1 - Annexe 5) ;
- du budget des unités d'administration publique de la Région wallonne (Doc. 826 (2016-2017) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 827 (2016-2017) N°1 - Annexe 10 *partim*) ;
- de la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la clôture des fonds structurels européens pour la période 2007-2013 et l'affectation d'un solde au FOREm ».

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hubert

M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Le détail de l'intervention que je vais vous lire se trouve aux pages 52, 53, 57 et 58du rapport de la Cour des comptes. Ce rapport est structuré en fonction de la nature économique des dépenses afin de faciliter une lecture transversale du budget, ce qui est une nouveauté.

En ce qui concerne les crédits en matière d'emploi, les principales variations de crédit concernent les programmes 18.12, 18.21 et 18.22. Certains articles de base méritent un commentaire particulier, à savoir les crédits de l'AB 33.12 du programme 21 « Subventions en vue de prévoir les actions de préqualification » qui sont transférés vers le nouvel AB 41.15 « Formation du programme 22 » en raison de la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle. Dorénavant, le FOREm sera chargé de subventionner les centres et cela en plusieurs tranches.

Les crédits de l'AB 33.14 Marshall 4.0 « Harmonisation du statut des apprenants » du programme 25, initialement fixés à 6,9 millions d'euros augmentent de 3,8 millions d'euros. Cette augmentation se justifie par la coexistence temporaire de l'actuel et du nouveau régime de primes, le nouveau régime étant applicable dès septembre.

La Cour des comptes relève qu'en date du 9 juin 2017, les crédits inscrits au budget initial n'avaient pas été utilisés alors que des primes sont en attente d'engagement et de liquidation pour un montant de 2 millions d'euros pour 2014 et 5,8 millions d'euros pour 2015.

En ce qui concerne le FOREm, le budget ajusté 2017 est présenté en équilibre. Les crédits de liquidation sont augmentés de 28,5 millions d'euros pour atteindre 2,473 milliards d'euros. La hausse des crédits est justifiée par l'adaptation des paramètres économiques conformément aux prévisions du Bureau du plan, à concurrence de 8 millions d'euros, des nouvelles mesures qui sont mises en oeuvre à concurrence de 12,4 millions d'euros dont la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle et des ajustements à hauteur de 8,1 millions d'euros pour répondre aux besoins exprimés par le FOREm.

La Cour des comptes constate à nouveau que les quotes-parts APE à recevoir des ministres fonctionnels, à savoir 7,3 millions d'euros, sont reprises à tort dans les autres recettes non codifiées en SEC du budget du FOREm. Or, selon le décret du 4 novembre 1993, ces quotes-parts constituent les recettes d'un fonds et doivent donc y être affectées.

La Cour des comptes relève également qu'aucun crédit en recettes et en dépenses n'est inscrit à l'AB 41.01 « Fonds organique – Fonds budgétaire en matière d'emploi » et qu'une liquidation n'a été comptabilisée sur cet article en 2015 et en 2016. Vu l'absence d'utilisation de ce fonds depuis plusieurs années, la Cour des comptes recommande sa suppression ; les recettes devraient être inscrites au budget du FOREm sur un code 46.10 et les quotes-parts des différents ministres fonctionnels devraient être inscrites comme des dépenses au sein de leurs programmes budgétaires respectifs sur un code 41.40.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - Je vous remercie M. Hubert.

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le représentant de la Cour des comptes, je voudrais vous remercier pour l'examen que vous avez réalisé des projets de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement des budgets de la Région wallonne pour 2017.

Pour les compétences dont j'ai la responsabilité, permettez-moi simplement d'apporter quelques précisions.

Je prends bonne note de la remarque de la Cour des comptes concernant le recours aux cavaliers budgétaires. Je me permettrai de rappeler que les modifications des textes législatifs et réglementaires en matière d'APE, qui sont proposés dans le cadre de la réforme des aides, nous permettaient de supprimer plus d'une dizaine d'articles du dispositif budgétaire.

En ce qui concerne le projet de budget ajusté du FOREm, la Cour des comptes l'a souligné : il sera soumis au Comité de gestion ce 27 juin. Il est par ailleurs utile de préciser que le Comité stratégique du FOREm a pris connaissance, le 20 juin dernier, de la note qui est présentée au Comité de gestion ce jour. Il n'a émis, dans ce cadre, aucune observation sur le document concerné.

La Cour des comptes réitère sa remarque en ce qui concerne le Fonds budgétaire en matière d'emploi. Là aussi, tous nos travaux dans le cadre de la réforme APE

devaient permettre de rencontrer les remarques de la Cour des comptes.

Pour le reste, je note que les observations de la Cour des comptes sont essentiellement descriptives des mouvements de crédits constatés lors de ce premier feuilleton d'ajustement.

Je profite une fois encore de l'occasion qui m'est offerte pour remercier la Cour des comptes pour tout le travail réalisé et les échanges toujours constructifs que nous avons eus avec l'ensemble des auditeurs.

Mme la Présidente. - Merci, Madame la Ministre.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, dans le cadre de la clôture du programme « Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » du Fonds social européen, le gouvernement vient de finaliser les dernières affectations du Fonds. Les projets qui sont soutenus et la stratégie qui sous-tend ces choix me posent question. J'aimerais bien que vous me les précisiez. Comment expliquez-vous l'existence d'un tel reliquat dans ces Fonds structurels européens ?

Le gouvernement vient de décider de réallouer la somme de 899 163,67 euros en priorité au FOREm pour la programmation actuelle 2014-2020. À quoi ce montant sera-t-il précisément affecté ? Comment justifiez-vous ce financement complémentaire au FOREm qui est déjà fortement doté par la Région, eu égard à l'évaluation dont il a fait l'objet et dont nous avons discuté longuement ici ? Y a-t-il pour vous ou pour le FOREm une attitude dans la manière d'utiliser ces fonds ? Dans l'affirmative, pouvez-vous tenir compte des priorités qui ont été établies par le nouveau contrat de gestion du FOREm ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les projets FSE introduits suite à un appel public tant en zone « compétitivité régionale et emploi » qu'en zone « convergences » s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle, six ans, et sont sélectionnés par une task force indépendante, dont le modèle a été relayé largement avant d'être enfin validé par les gouvernements, tant le Gouvernement wallon que celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre du fonctionnement du programme, selon les informations financières transmises par chacun des opérateurs auprès de l'agence, et sur la base des contrôles et certifications, les gouvernements peuvent réaffecter régulièrement les soldes non consommés pour optimiser au maximum les moyens mis à la disposition de la Wallonie par l'Europe.

Les réaffectations sont opérées en fonction des besoins qui sont identifiés sur le terrain, qui évoluent au même rythme que les réalités économiques ou socio-économiques. La présente clôture du programme 2007-2013 tient donc compte de ces dernières certifications et des rapports d'audit encore provisoires ou parfois définitifs reçus par l'agence FSE.

La présentation de l'état des lieux sur la clôture par le cabinet du ministre-président a montré qu'il n'y a pas de reliquat. L'enveloppe FSE complémentaire de 899 163 euros octroyée au FOREm relève de la programmation 2014-2020. Elle vient compenser le financement par le FOREm d'actions menées par certains de ses partenaires dans le cadre de projets européens que le FOREm coordonne. Ces structures partenaires font remonter leurs dépenses liées aux projets après un premier contrôle et le FOREm les rembourse pour éviter des difficultés de trésorerie avant de justifier lui-même l'ensemble des dépenses auprès de l'agence FSE.

Pour des raisons administratives liées à l'agence FSE, les dépenses introduites n'ont pu totalement être certifiées dans le délai de la règle N+2 en cours pour l'ancienne programmation.

L'enveloppe additionnelle octroyée en compensation permet donc de renforcer les projets dont les budgets FSE 2014-2020 alloués lors du premier appel étaient les moins pourvus de manière à favoriser le développement d'une activité additionnelle qui répond aux besoins exprimés par les entreprises dans des secteurs tout à fait ciblés et en respectant les axes de la stratégie wallonne et les priorités fixées dans le nouveau cadre du contrat de gestion du FOREm.

Ces moyens ont été répartis au bénéfice de projets relatifs à la formation des demandeurs d'emploi – ce qui devrait plaire à une partie de notre assistance –, dans les centres de compétence situés en zone de transition, en vue de développer des compétences dans les domaines stratégiques en pleine expansion, comme les biotechnologies, l'environnement, la peinture industrielle ou le traitement de l'eau.

Les critères définis pour l'affectation de ces moyens sont l'ouverture de nouveaux horizons à des demandeurs d'emploi parfois peu qualifiés, la complémentarité entre l'activité de formation financée par le FSE et les équipements de pointe cofinancés par le FEDER et la Wallonie dans les centres de compétence et enfin la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable et de protection de l'environnement en Wallonie.

Les projets concernés sont : environnement, énergie, élévation des compétences, Fabiochim Wallonie 1 et 2, Vers l'emploi avec le FOREm Cepegra, à savoir le centre de compétence qui est implanté à Gosselies, et l'amplification de l'offre de services des cellules de reconversion en faveur des travailleurs licenciés.

Dans le cadre de ce dernier projet, il s'agit de renforcer les moyens d'action des cellules de reconversion, notamment en ce qui concerne l'anticipation de restructurations et l'adaptation des actions proposées aux travailleurs et aux entreprises impactés par une restructuration.

L'augmentation de l'enveloppe liée à ce projet vise à prendre en compte :

- l'impact des sous-traitants et des fournisseurs de licenciements de grande ampleur, comme dans le cadre de Caterpillar ;
- la volonté des partenaires sociaux, tant des entreprises et des organisations syndicales ;
- d'une réponse préventive aux conséquences d'un licenciement collectif ;
- la diversification des profils des travailleurs impactée en ce compris l'accompagnement de cadres supérieurs et l'étalement des licenciements au sein même d'une entreprise.

Bref, ces éléments nécessitent d'apporter une réponse flexible, une réponse adaptée aux besoins du public et aux sollicitations des entreprises, secteurs professionnels, mais aussi interlocuteurs sociaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie pour toutes ces précisions. On doit quand même noter le décalage dans le temps important par rapport à la programmation 2007-2013 et le fait qu'on réaffecte des moyens maintenant. Cela semble étonnant par rapport à l'enjeu qui est connu, qui est ancien et qui n'est pas seulement actuel, évidemment.

J'entends les orientations dans lesquelles ces budgets ont été alloués et c'est évidemment effectivement important, notamment les cellules de reconversion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci à la Cour des comptes pour le rapport toujours intéressant, même si, comme on l'a constaté tous, il y a très peu de modifications au niveau de cet ajusté par rapport l'initial.

Il est évident que la situation que nous vivons aujourd'hui est une situation délicate, inédite. Vous comprendrez, Madame la Ministre, que si, durant les deux années antérieures, j'ai pu vous interroger sur vos intentions futures, aujourd'hui, je ne vais pas le faire. Je vais sans doute me contenter, puisque c'est l'objectif aussi de l'ajustement, de passer en revue les différentes thématiques qui constituent les compétences dans notre commission pour voir en quoi ces compétences, ces thématiques ont évolué depuis nos débats de décembre 2016 lorsque nous avons parlé l'initial 2017.

Vous comprendrez aussi que je serai sans doute plus laconique que les autres années.

Je voulais intervenir sur certaines grandes thématiques C'est vrai qu'on constate qu'il n'y a pas de modifications importantes. Pourtant, vous l'avez souligné, et vous en êtes l'auteure, la toute prochaine mise en application des réformes des aides à l'emploi – puisqu'elles vont être mises en application au 1er juillet 2017 – nous laisse penser qu'un ajustement plus important aurait pu être mis en place. Comme – forcément – au moment où vous avez créé cet ajustement, vous ne saviez pas les circonstances politiques qui sont celles d'aujourd'hui, vous deviez être en capacité de pouvoir réaliser les objectifs que vous vous étiez fixés par rapport à ces nouvelles aides à l'emploi.

Je m'étonnais qu'il n'y avait pas de modifications. Cela veut-il dire que les nouvelles aides à l'emploi englobent totalement les anciennes pour que cela n'ait pas d'influence sur l'ajustement budgétaire ? Ou, comme je pensais l'avoir deviné, les nouvelles activations, les réductions de cotisations sociales allaient-elles coûter beaucoup plus cher puisque l'objectif des aides à l'emploi, c'est de favoriser la mise à l'emploi en donnant des incitants plus intéressants que ce qu'ils n'existaient par le passé ?

N'y a-t-il pas là un paradoxe de voir qu'il n'y a pas d'augmentation budgétaire à ces aides à l'emploi alors que l'objectif est de pouvoir mettre de plus en plus de personnes sur le marché du travail ?

Mme la Présidente. - Je me permets quand même une remarque avant que vous ne continuiez : on est censé réagir aux observations de la Cour des comptes. Jusqu'à présent, cela va, mais j'entendais que vous alliez parler d'autre chose.

M. Henquet (MR). - C'est parce qu'hier, en Commission du budget, on amalgamé l'ensemble des discussions puisque, comme vous l'avez entendu, les commentaires de la Cour des comptes est relativement laconique. Je veux bien qu'on fasse un tour sur les observations de la Cour des comptes.

Mme la Présidente. - Madame la Ministre ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Allons-y.

(Réactions d'une intervenante)

Mme la Présidente. - C'est la discussion générale sur l'observation de la Cour des comptes. Cela se limite

à cela en principe.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Présidente, vu les circonstances assez extraordinaires et inédites de notre Parlement, je n'ai aucune difficulté à ce qu'on enclenche directement à la fois, ceux qui le souhaitent, sur les remarques et le suivi de la Cour des comptes et sur la discussion générale. C'est la facilité et l'avis de tout un chacun.

Mme la Présidente. - Merci à Mme la Ministre pour votre complaisance. Nous continuons alors.

M. Henquet (MR). - J'en arrive au FOREm. Concernant le développement informatique, on sait très bien – on l'a signalé à plusieurs reprises – que le matériel informatique du FOREm est relativement désuet comme dans toute la fonction publique. Si on veut être plus performant dans la gestion de tous les dossiers, on a intérêt à avoir du matériel ad hoc.

Pourtant, on constate que les investissements informatiques prévus dans cet ajustement ne sont pas relativement élevés. Va-t-on donc pouvoir arriver à l'objectif qu'on s'est fixé en ayant un ajustement qui soit presque insignifiant ?

Concernant la mise en formation, on voit que là aussi il n'y a pas d'augmentation de l'ajusté. Or, on sait très bien que le nombre de demandeurs d'emploi qui vont en formation est relativement peu élevé – 13 % de mémoire. On sait très bien que, parmi ceux qui se forment, 65 % décrochent un emploi. N'y a-t-il donc pas là un hiatus ? Dans le cadre d'une résolution, on a voulu inciter et obliger les demandeurs d'emploi à suivre des formations d'un métier en pénurie, mais nous n'avons pas été suivis. Pour autant, quand on voit le peu de demandeurs d'emploi qui se forment, une réflexion critique s'est-elle posée sur la pertinence des formations qui sont proposées ? Autrement dit, les formations proposées rencontrent-elles les souhaits des demandeurs d'emploi ? N'aurait-il pas fallu augmenter légèrement – voire même beaucoup – le budget afin de pouvoir proposer des formations puisqu'on sait qu'à partir de bonnes formations, le cercle vertueux est engagé : une formation pertinente donne forcément plus de chances de décrocher un emploi.

Toujours au niveau du FOREm – et c'est une nouveauté, je pense – le plan Bien-être que le ministre Lacroix avait implémenté au niveau de la fonction publique va s'étendre aujourd'hui vers les UAP. On sait très bien qu'il a décliné cela en dix points. Le hasard a fait que le ministre Kris Peeters a sorti une étude qui montrait que l'absentéisme, notamment dans la fonction publique fédérale, coûtait pratiquement plus cher que le chômage – c'était une première. On arrivait donc au paradoxe que les travailleurs coûtaient plus cher que les chômeurs de par leur absentéisme. L'absentéisme est donc un des points majeurs qu'il faut absolument combler. Le ministre Lacroix avait mis dix points dans son plan Bien-être dont le burn-out, le bore-out, l'alcoolisme, et cetera.

J'aurais voulu savoir quels sont les projets que vous allez essayer d'implémenter dans ce plan Bien-être tel que vous allez le mettre au niveau du FOREm.

Au niveau de l'IFAPME – je vais poser directement ma question orale –, vous aviez parlé de la réduction du temps de travail suite à l'expérience menée en Suède. On sait que cela a été arrêté en Suède. Allez-vous continuer ? Si vous continuez cette réduction du temps de travail malgré le fait que les gens soient payés à temps plein alors qu'il y a une réduction du temps de travail, en avez-vous tenu compte dans l'ajustement budgétaire ? Je ne l'ai pas perçu.

Entre-temps, on a lu la presse et on voit que certains membres du Gouvernement toujours actuel – sans doute plus le Gouvernement de demain – nous disent que le projet est arrêté puisque, le nouveau contrat de gestion n'en parle apparemment plus. Pouvez-vous donc faire le point là-dessus ?

Si le nouveau contrat de gestion est sorti, pourrions-nous en disposer ?

Toujours concernant le budget de l'IFAPME, alors qu'on sait très bien qu'il y a un excellent taux de mise à l'emploi, on voit que son budget n'augmente pas de façon globale. Quelle en est la raison ? Puisqu'on sait que c'est un outil pertinent, pourquoi ne pas augmenter les investissements là-bas ? On se dit que si on augmente les investissements, on aura forcément encore plus de mises à l'emploi.

Toujours sur l'IFAPME, concernant le plan Bien-être puisque c'est une UAP de type 2, on voit paradoxalement que le montant dégagé pour le plan Bien-être n'est que de 6 000 euros. Que peut-on faire avec 6 000 euros quand on voit le nombre de personnes qui travaillent à l'IFAPME et quels sont les éléments que vous allez mettre en place dans les dix points qui sont relevés par le ministre Lacroix et qui constituent le plan Bien-être ?

Par contre, le budget de communication de l'IFAPME est augmenté « afin d'anticiper les besoins de communication », lit-on, « liés à la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du futur contrat de gestion ».

Question identique : peut-on disposer de ce contrat de gestion ? Quels sont les projets qui sont retenus dans ce contrat de gestion ? Avez-vous déjà un retour de l'expérience, que vous avez menée ce 21 juin, dans toute la Wallonie, je pense, des journées portes ouvertes ? L'expérience a-t-elle rencontré un franc succès ? Du point de vue de la publicité, je pense que cela a marché. Je pense que tout le monde a reçu, quel que soit l'endroit où il habite en Wallonie, la belle publicité en question. A-t-on déjà des retours quant à la fréquentation ? Y a-t-

il eu des inscriptions ?

J'en viens à l'OFFA. Le contrat de gestion va donner la direction des missions à venir. Quand ce contrat de gestion va-t-il entrer en fonction ? Peut-on en disposer ? Quels sont les éléments principaux de ce contrat de gestion ?

Concernant les recettes, globalement, on voit que certaines recettes sont générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes. Ces amendes sont gérées par la DGO6. Ce qui est surprenant, c'est que l'on indique que c'est, sur base décrétale, en cours d'adoption. Je trouve cela tout à fait paradoxal. Est-ce normal que l'on implémente une mesure alors que le décret est en cours d'adoption ?

J'aurais bien voulu savoir, parce que le texte ne le précise pas, à quel décret est liée la création de cette nouvelle AB et ne risque-t-on pas des recours puisque le décret n'a pas été voté ?

Vous dites, effectivement, que ces recettes sont générées sur base des amendes administratives infligées par le service des amendes gérées par la DGO6. Peut-on avoir une idée du nombre d'infractions ? Quelles sont les infractions les plus courantes ? Quelle est l'estimation du taux de recouvrement ?

Enfin, j'en arrive à ma dernière question dans le cadre de la discussion générale.

La formation en alternance a souvent occupé nos discussions. Je vois qu'il y a un incitant à la formation en alternance, +3 millions d'euros, ce qui est très bien, mais j'aurais voulu revenir sur cette question, que je vous ai posée à maintes reprises : avez-vous pu avancer – je sais que maintenant les discussions sont tendues – avec la ministre de l'Éducation pour savoir si la Communauté française acceptait enfin de déléguer son pouvoir de certification à l'IFAPME pour que les élèves ne se retrouvent pas dans cette situation absurde de devoir représenter deux fois le même examen ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Pour en venir, tout d'abord, aux remarques de la Cour des comptes sur l'ajustement concernant le FOREm, il est bien évident que ce budget ajusté 2017 est présenté en équilibre.

Les crédits de liquidation s'élèvent à 2,473 milliards et sont en augmentation de 28 millions d'euros par rapport au budget initial 2017. Ce sont, me semble-t-il, des nouvelles extrêmement positives. S'il y a des hausses de crédits de liquidation qui atteignent un montant de 28,5 millions d'euros, elles sont largement justifiées.

Il est vrai que ces ajustements concernent les réductions de cotisations ONSS et ONSSAPL, et donc un coût qui a été revu à la hausse pour 9,8 millions d'euros, des titres-services pour 4,9 millions d'euros suite à l'indexation, ce dont je voudrais vous féliciter, Madame la Ministre, dans une période où d'autres pouvoirs hésitent largement à mettre en place des indexations, quand ils ne les oublient pas en route. L'augmentation constatée du nombre de titres-services va à l'encontre de tous ceux qui ont joué les Cassandre en nous prévoyant une véritable débâcle. Force est, toutefois, de constater que tout va très bien dans le secteur et que les échos que l'on en a sont plus que positifs.

Les mesures d'« allocations d'activation et primes et compléments », pour lesquelles les crédits sont revus à la baisse à hauteur de 5,9 millions d'euros, ont été revues grâce au contrôle budgétaire réalisé par l'ONEM. C'est donc encore une nouvelle positive.

Un congé éducation est payé pour 2,4 millions d'euros en tenant compte du nombre d'heures approuvées.

Les subventions en matière d'aide à la promotion de l'emploi, même si elles ont été réduites, elles l'ont été en tenant compte des évolutions et des dépenses réalisées pour le plan Cigogne.

Enfin, il y a les agences locales pour l'emploi dont les crédits augmentent de 0,4 million d'euros pour couvrir des frais de personnel.

Il me semble que, dans l'ensemble, le cap est bien tenu et que l'ensemble des propositions qui sont faites va dans le sens de l'accord de gouvernement qui avait été pris, qui consistait à faire en sorte que le secteur avance et soit largement soutenu.

Nous sommes dans une discussion générale et il me semblerait vraiment dommage de ne pas relever que, dans la politique menée depuis 2014, le Pacte pour l'emploi et la formation, qui a été signé en 2016, est très important, dans la mesure où vous l'avez fait dans une très grande sérénité, ce que je trouve important.

Ce n'est pas tout à fait le cas de ce qui se passe au Fédéral, où les décisions sont imposées sans concertation. Ici, la concertation sociale, qui est un modèle de notre société en Wallonie – j'espère que l'on pourra toujours la poursuivre demain et que l'un des partenaires y restera sensible – sera la seule voie pertinente pour toutes ces réformes, qui concernent un nombre très important de travailleurs et de travailleurs sans emploi, puisque c'est ainsi qu'il faut les appeler, et continuera à être saluée par tous les secteurs. J'espère, en outre, que nous ne nous retrouverons, alors que l'image de la Wallonie est totalement écornée par une décision que je trouve irresponsable, devant une période d'instabilité qui fera, encore une fois, que nos cotations seront en négatif.

Les aides à l'emploi, qui constituent 1,5 milliard d'euros par an, soit 10 % du budget de la Wallonie, sont dans ce Pacte pour l'emploi. Tous les emplois actuels ont donc été préservés. Je pense qu'il faut le souligner et le mettre à l'actif, ce qui explique les décisions que vous avez prises pour l'ajustement budgétaire. Le mécanisme nouveau, qui correspond, encore une fois, à un accord de gouvernement, qui demande simplicité et pertinence, devrait nous permettre d'augmenter le recours. J'espère que cela figurera dans les chantiers qui seront poursuivis.

Enfin, ce qui s'est passé ou ce qui va se passer très prochainement, le 1er juillet, doit être pris comme une véritable révolution, même si cela peut en déranger certains. J'espère que la coalition future, dont certains nous évoquent la danse du ventre et la danse des sept voiles très prochainement, ne fera pas machine arrière, sous peine d'être vraiment complètement déculottée, parce que les dispositifs qui concernent des publics cibles sont vraiment très bien organisés.

Pouvons-nous espérer que l'ajustement budgétaire corresponde aux perspectives que le Gouvernement wallon actuel avait ? Je pense que oui.

De même que ce qui se passe au niveau de la Fédération, lors du dernier conclave budgétaire, des enveloppes conséquentes ont été débloquées pour permettre l'ouverture des négociations. Tout cela est-il hypothéqué aujourd'hui ? On va le voir. Si l'ajustement budgétaire est voté par l'ensemble des membres de cette commission qui se donnent un avenir et qui, surtout, sont extrêmement respectueux des engagements qui ont été pris, je crois que nous pourrons avancer.

Si l'on continue à avoir des positions tout à fait particulières, paradoxales – oserais-je dire schizophréniques – comme je l'ai vu dans d'autres commissions depuis hier, je crois que les travailleurs et les entités qui les représentent, en l'occurrence les syndicats, peuvent avoir des craintes.

En ce qui concerne le décret APE, 42 000 travailleurs et 4 200 employeurs sont en attente des avancées négociées promises dans le secteur.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous confirmer que, tant du côté des pouvoirs locaux que du côté des employeurs dans les associations, la réforme APE est bien enclenchée et qu'il sera difficile de la compromettre, sauf si, à un moment donné, des tensions en interne pouvaient se dégager, ce que l'on peut présager, étant donné le débat dans lequel nous avons été impliqués depuis plus de trois ans, où il nous semblait qu'il n'y avait pas vraiment d'accord ?

La réforme de l'État, en transférant la réduction des cotisations sociales ciblées vers les Régions, nous a donné la possibilité d'opérer une véritable simplification et réorganisation de ce dispositif. Tout cela devait parvenir sur la table du Gouvernement. Maintenant que vous vous parlez avec des NTIC et avec des gouvernements électroniques, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les marges de négociation encore possibles ? Je sais qu'il y a des logiciels qui permettent aux ordinateurs de se parler sans même la présence de personnes physiques. J'ai quelques angoisses.

La question suivante, c'est celle d'un gouvernement où je n'ai plus de ministre de tutelle pour assurer l'ensemble des dispositifs. Que va-t-il se passer dans les prochains jours ? Nous avons vu que si la Belgique a pu tenir, c'est parce qu'il y avait un Gouvernement wallon. Actuellement, je ne sais pas ce qu'il se passe, peut-être que vous en savez plus.

Nous parlions, tout à l'heure, des cellules de reconversion. Pour avoir été présente lors de cette magnifique rencontre, où, grâce à l'initiative à Caterpillar, sans attendre les licenciements, nous avons pu procéder à la validation des compétences, nous avons pu donner confiance aux travailleurs, nous avons pu les mettre directement sur les marchés de l'emploi, cela représente un excellent travail, me semble-t-il, parce que le principe de la négociation syndicale est vraiment intégré dans la mise au travail de tous les travailleurs.

Peut-on imaginer que la demande qui a été faite quant à poursuivre ce travail va se faire dans les cellules de reconversion ? Ces cellules de reconversion ainsi que toutes les composantes de la société wallonne vont-elles se poursuivre et nous garantir une garantie à tous ceux qui sont concernés, à tous ces travailleurs en attente d'emploi durable de qualité ?

Concernant les enjeux du pacte, il n'en reste pas moins que l'ajustement budgétaire vous l'avez fait en tenant compte de ce qui était prévisible, possible et « souhaitable ». Pouvons-nous espérer que nous serons toujours dans cette démarche ? En ce qui concerne le groupe socialiste, quand bien même nous ne serions plus à la place que nous occupons aujourd'hui, nous nous engageons à les maintenir. De votre côté, Madame la Ministre, quelles sont les assurances que vous pouvez donner ?

Eu égard au contrat d'insertion pour les jeunes qui, après 18 mois, après la sortie de l'école, peuvent se voir insérés sur le marché du travail, pouvons-nous affirmer à ces jeunes qui viennent aujourd'hui frapper à nos portes qu'ils n'auront pas d'inquiétude à se faire ? Dix-huit mois, c'est demain. Va-t-il alors falloir attendre encore quelques mois pour avoir des réponses, que ce soit la création de places pour les stages, les incitants financiers, l'orientation professionnelle ou cette sixième réforme de l'État, où le dialogue social a tellement été au cœur de toutes les réformes faites que nous avons réussi à maintenir sérénité et efficacité ?

Je voudrais rappeler, à ceux qui pourraient l'oublier demain, que ce sont des accords obtenus entre patrons et

syndicats, qu'il s'agit d'une réforme fondamentale pour l'emploi et la formation en Wallonie et d'une image qu'il reste à défendre, même si elle est, me semble-t-il, largement écornée, étant donné ce que j'appellerais « la danse des sept voiles » quand ce n'est pas « une danse du ventre ». J'espère que les dizaines de milliers de personnes et les centaines d'entreprises, qui sont concernées au premier chef, ont les nerfs suffisamment solides pour attendre que d'aucuns arrêtent de nous faire croire que rien n'est organisé.

Il y a de bonnes nouvelles. Durobor a accepté hier, mais il le dit, c'est grâce aux propositions que la SOGEPA a faites et que le Gouvernement wallon a faites qu'ils peuvent avancer de manière presque claire aujourd'hui. Il n'empêche que, Idem Papers est en difficulté, que NLMK-Duferco se pose des questions. Sans ministre présent, comment allons-nous pouvoir poursuivre ce travail ? En tous les cas, je pense que de notre côté, nous continuerons à faire notre travail de parlementaires responsables, engagés, mais nous nous réjouissons de voir le travail de funambule de certains.

Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Merci, Madame la Présidente.

Je peux souscrire à une bonne partie de ce que vient de dire mon excellente collègue, Mme Zrihen, et j'espère que nos relations cordiales pourront se poursuivre, dans l'intérêt des matières qui nous passionnent, dans les mois qui viennent.

Vu les circonstances, je ne vais évidemment pas parler de la situation politique, notamment pour éviter – comme l'a très bien dit M. Collignon hier – de devoir s'échanger, le cas échéant, des incivilités, ce qui serait vraiment déplacé. Je me limiterai à deux éléments dans la discussion générale, Madame la Ministre.

Le premier, c'est de vous remercier d'avoir présenté au Gouvernement, la semaine passée, en troisième lecture, les arrêtés d'exécution relatifs au groupe cible et au contrat d'insertion, parce que beaucoup craignaient qu'il y ait une difficulté à ce niveau-là. Ce sont des dossiers importants que vous avez portés.

Je souhaite relever – je suppose que vous allez le confirmer – que certains titres dans la presse étaient pour le moins raccourcis. Nous avons, en effet, lu dans certains journaux que la réforme APE entrait en vigueur au 1er juillet. Je suppose qu'il y a un malentendu avec le contrat d'insertion, qui est lié aux APE, mais la réforme APE, en tant que telle, malheureusement, devra attendre quelque peu.

Le deuxième élément consiste à vous répercuter que j'ai eu un appel téléphonique ce matin d'un responsable dans le secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle. Il me disait : « J'espère que le décret sur l'ajustement va passer, parce que sinon, chez nous, c'est une catastrophe ». Je lui ai promis de lui téléphoner après notre commission et après la séance plénière.

Je salue : le fait que, comme pour les arrêtés jeudi passé, vous assumez vos responsabilités en présentant, pour les SISP, des mesures qui sont importantes pour la réforme qui entre en vigueur le 1er juillet, à savoir, à l'article 33, la dérogation pour le minimum d'un mi-temps dans les contrats APE, dans des circonstances très particulières, que vous connaissez très bien ; le transfert de l'enveloppe de la DGO6 vers le FOREm pour que celui-ci puisse prendre le relai au niveau de la liquidation des subventions, en partie une liquidation assez proche ; le paiement d'une partie de la troisième tranche avant la fin de l'année.

Il y a un point – c'est pour cela que je m'étends sur le sujet – où il y a une vraie question, mais j'imagine la réponse. Au-delà du décret, dans le cadre des affaires courantes, des démarches plus techniques doivent être faites. En particulier, le secteur espère qu'avant le 30 juin, chacun recevra un courrier de votre part indiquant – c'est un peu un paradoxe de dire cela – que les emplois APE sont retirés au 1er juillet, faute de quoi ils auront une subvention augmentée tout en gardant les APE, ce qui serait tout à fait inadéquat. Plus particulièrement pour les APE qui restent, pour les centres polyagréés, il s'agit de recevoir les courriers et arrêtés indiquant que ces APE-là restent, au-delà des grandes mesures du projet de décret qui nous est soumis.

Chacun peut comprendre qu'il y a aussi, à côté, toute une série de petites dispositions qui, si elles ne sont pas prises, entraînent des effets collatéraux qui seraient au détriment des secteurs concernés. Pour le reste, je salue, comme Mme Zrihen, le fait qu'au niveau budgétaire, les responsabilités sont assumées, notamment pour la formation en alternance et les titres-services. Je salue aussi le fait que, en matière de titres-services, là où il y avait beaucoup d'incertitudes avant la création de ce Gouvernement, la mise à l'emploi a stabilisé le secteur des titres-services et a permis notamment une indexation à 100 % des coûts, comme l'on s'y était engagé dans la DPR.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente.

J'avais d'abord une réaction, un commentaire par rapport à la Cour des comptes. J'aurais voulu plus d'explications de Mme la Ministre en ce qui concerne le recours au cavalier budgétaire pour la modification décrétale en ce qui concerne les MIRE.

Le recours à ces cavaliers budgétaires nous pose à chaque fois problème. Nous l'avons dénoncé. Vous avez beau dire, Madame la Ministre, que vous en aviez réduit le nombre, que vous vous étiez engagée à ne plus utiliser cette technique – le Gouvernement wallon l'avait fait également – malheureusement, nous devons constater que nous continuons à y avoir recours, ce qui nous semble difficile ou dommageable pour l'action parlementaire, notamment parce que nous n'avons pas l'occasion de discuter en long et en large de cette modification de décret, nous n'avons pas l'occasion d'entendre plus en détail les MIRE elles-mêmes. J'aimerais alors que vous me présentiez plus longuement ces modifications décrétales. Il se fait qu'en soi, les MIRE ont été associés à la discussion, mais au Parlement, la dernière fois que nous en avons parlé, c'était en avril et rien n'était décidé. L'InterMIRE a été associée à l'échange.

Je pense que le dispositif est intéressant. Je pense que la bonne gestion de ces modifications décrétales aurait justifié que nous nous penchions sur ce dossier en commission, que nous examinions la proposition de décret qui, je le rappelle, fait consensus de notre côté, puisque les MIRE vont être amenées à assurer l'accompagnement des jeunes qui prennent l'engagement d'un contrat d'insertion et reçoivent des moyens pour pouvoir assurer cet accompagnement, ce conseil en évolution professionnelle, comme ils l'ont défini. J'aimerais, Madame la Ministre que vous me le présentiez davantage et que vous nous précisiez aussi comme les MIRE vont recevoir ces paiements de subvention, puisqu'elles sont inscrites au budget.

La deuxième question rejoint les nombreuses questions sur les APE. En effet, tout le monde est inquiet sur la manière dont la réforme envisagée se concrétisera, mais avant de savoir si elle aura lieu comme cela a été envisagé, puisqu'il était prévu pour la fin de l'année, il y a d'ores et déjà des questions qui se posent. Je suis particulièrement outrée que, par deux fois – et peut-être ne le savez-vous pas, Madame la Ministre – j'ai essayé de connaître la position des ministres fonctionnels, puisque la Cour des comptes a identifié la nécessité que les ministres fonctionnels mettent ces aides APE dans leur budget. Par deux fois, j'ai essayé de les interroger sur la manière dont ils allaient contribuer effectivement à la mise en œuvre des APE, et, à chaque reprise, on m'a renvoyée vers vous ou on a refusé la question.

Je trouve donc que ce n'est pas cohérent que, de la part du ministre des Pouvoirs locaux, en-dehors même de la situation actuelle, évidemment – puisque l'on ne sait pas si le prochain ministre adoptera cette réforme – que nous n'ayons pas d'indication sur la manière dont les choses vont se passer et que les pouvoirs locaux continuent à se poser des questions, s'interrogent et ne connaissent pas la manière dont la réforme des APE va être mise en œuvre. Cela pose question. Cela insécurise un certain nombre de travailleurs.

J'aurais voulu reprendre encore – ce sont des questions plus générales – sur les titres-services. Effectivement, il y a l'indexation qui a été engrangée. C'est l'une des évolutions qui étaient demandées dans le secteur. De là à dire, comme Mme Zrihen, que tout va bien dans le secteur, je pense qu'il y a encore des évolutions qui doivent se poursuivre, des solutions, en matière de formation particulièrement, qui doivent être mises en place pour que, notamment, les résolutions que nous avons adoptées ici soient en passe d'être mises en œuvre concrètement, réellement et que les travailleuses du secteur bénéficient des formations qui leur permettent, le cas échéant, de poursuivre leur parcours professionnel, éventuellement, dans d'autres secteurs plus rémunérateurs et plus gratifiants.

J'aurais voulu avoir une explication, Madame la Ministre, sur les subventions au congé-éducation payé, qui évolue, où les moyens sont octroyés non pas aux subventions elles-mêmes, mais au personnel FOREm pour les gérer. Je trouve dommage que le FOREm qui dispose déjà d'une dotation énorme, qui bénéficie d'une dotation sans cesse accrue, avec un contrat de gestion, que nous avons examiné, mais dont il faudra, là aussi, vérifier la mise en œuvre sous le prochain Gouvernement. Ce n'était pas au FOREm à recevoir ces moyens, mais bien au mécanisme lui-même.

Mme la Présidente. - Je vais peut-être céder la parole à M. Hubert s'il a des réponses précises à des questions qui ont été posées. Dans la négative, je cèderai la parole à Mme la Ministre.

La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Veuillez m'excuser, mais je n'ai pas noté vraiment de questions précises.

Mme la Présidente. - Pas de remarques techniques à apporter ?

M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Nous ne faisons pas de remarques sur l'opportunité des dépenses, mais uniquement sur leur légalité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés, Monsieur le Représentant de la Cour des comptes, dans le cadre du premier feuilleton d'ajustement, les recettes prévues pour les compétences emploi et formation sont évaluées à 162 000 euros, soit une augmentation de l'ordre de 100 000 euros par rapport à l'initial 2017.

Cette augmentation résulte de la création d'un nouvel article de base destiné à accueillir les recettes relatives au paiement par les auteurs d'infractions d'amendes administratives du Département de

l'inspection de la Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche, ce qui va évidemment réjouir M. Henquet qui n'a cessé, au cours de ces derniers temps, de m'interpeller à propos du Service des amendes administratives.

Dans le cadre du contrat d'administration conclu entre le Service public de Wallonie et le Gouvernement wallon en mai 2016, la Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche – là aussi, il faudra imaginer de nouveaux noms, parce que DGO6, DGO4, DGO5, et cetera, c'est assez peu lisible, mais d'autres, j'imagine, le feront à l'avenir – cette DGO6, s'est fixé cinq objectifs stratégiques dont le dernier vise à élaborer et à mettre en place une stratégie intégrée de contrôle et d'inspection en matière économique et sociale. C'est bien dans ce cadre que le projet 31, très exactement, a pour objectif de mettre en place une Cellule des amendes administratives.

En effet, le projet vise à créer un service, au sein du Département de l'inspection, qui sera en charge de l'analyse, du suivi et de la sanction des infractions à tout décret wallon qui relève des compétences de la DG06 et pour lesquelles une sanction administrative est prévue de manière subsidiaire et la sanction pénale prévue à titre principal a été classée sans suite par le parquet ou l'auditorat du travail ou pour lesquelles une sanction administrative est prévue de façon exclusive.

Ce Service des amendes administratives devait être opérationnel dans le courant du second semestre 2017, mais – bien sûr, il y a un « mais » – cette opérationnalisation repose également sur l'entrée en vigueur du cadre législatif relatif aux règles et processus d'infliction des amendes administratives pour les matières gérées par la DGO6.

Aujourd'hui, en Région wallonne, on constate qu'il existe de nombreuses règles et procédures divergentes, impliquant divers instances, délais, et cetera.

Le 28 avril dernier, le Gouvernement wallon, sur proposition de mon collègue, Jean-Claude Marcourt, et moi-même, a approuvé en première lecture deux avant-projets visant l'harmonisation des dispositions relatives à l'application des sanctions administratives, qui sont, bien sûr, prévues dans la législation régionale quant à la politique de l'emploi et à celle de la formation professionnelle.

En effet, pour l'ensemble des politiques traitées par la DGO6, il a été opté pour une approche transversale et harmonisée sur toute la ligne appliquant des règles et procédures égales pour chaque matière et pour chaque élément du processus.

Ces dispositions s'inspirent très largement du modèle du Code pénal social, largement éprouvé, qui reflète l'état actuel de la jurisprudence nationale sur les droits des personnes à qui une amende a été infligée.

Gageons que ces dispositions contribueront incontestablement, si, in fine, elles sont mises en œuvre, à l'harmonisation et la simplification des processus existants. Elles apporteront plus de sécurité juridique aux procédures existantes, une attente légitime de nos citoyens. Dans l'attente de la finalisation du processus d'adoption de ces avant-projets de décrets et des arrêtés d'exécution, le Service des amendes administratives, mis en place depuis mai 2017, ne pourra pas être opérationnel, car ses agents ne disposent pas des habilitations juridiques nécessaires pour procéder à l'infliction des amendes administratives. Je peux vous affirmer que les textes sont prêts, ils seront déposés.

Concernant le budget général des dépenses, les crédits ajustés pour les programmes relevant de mes compétences s'établissent à 2 740 672 000 euros en termes de crédits d'engagement et 2 751 789 000 euros en crédits de liquidation.

Par rapport au budget initial 2017, si l'on considère les réallocations et les transferts intégrés dans les chiffres, les moyens d'action augmentent donc de 28,526 millions d'euros et les moyens de paiement de 28,552 millions d'euros.

Les principaux ajustements qui sous-tendent ces augmentations s'expliquent essentiellement par deux types de mouvements. Le premier type de mouvements résulte du contrôle budgétaire.

Traditionnellement, il s'agit de :

- l'adaptation des budgets dont l'évolution dépend de l'indice santé, par exemple les APE, de l'indice des prix à la consommation, par exemple, la dotation de fonctionnement des organismes d'intérêt public et du dépassement de l'indice pivot ; ce sont typiquement les dépenses de rémunération ou, par exemple, le budget des centres d'insertion socioprofessionnelle ;
- l'actualisation des dépenses relatives aux transferts de compétences, comme usuellement pour les compétences transférées dont l'organisme payeur est toujours fédéral, par exemple le Service public d'intégration sociale, l'ONEM ou l'ONSS, les prévisions ont été ajustées sur base des dernières estimations établies par ces organismes dans le cadre du contrôle budgétaire fédéral.

Pour les compétences transférées et gérées par l'IFAPME et le FOREm, les crédits ont été ajustés en fonction des dernières consommations connues et en tenant compte de l'impact du dépassement de l'indice pivot en mai 2017. C'est évidemment le cas pour les titres-services.

Le second type de mouvement budgétaire concerne

des moyens complémentaires que le Gouvernement a dégagés, notamment :

- pour soutenir les CPAS dans le cadre de leurs actions en matière d'intégration professionnelle des bénéficiaires, les articles 60 et 61 ;
- pour renforcer les moyens déjà réservés à la réforme des incitants à la formation en alternance ;
- pour compléter le financement du volet « formation » des pôles de compétitivité ;
- pour rencontrer les engagements de la Wallonie, en matière notamment de chèques création à l'aune de la réforme des aides dites de premier niveau qui entrent en vigueur ici, au 1er juillet 2017.

Comme je l'ai précisé lors de la présentation en commission du budget initial 2017, nous avons entamé avec cet exercice la phase durant laquelle toutes nos réformes se mettent en place.

Après avoir assumé et assuré le transfert de compétences – souvenez-vous, à l'entame de législature – du Fédéral vers la Région, avec pour rappel un budget qui dépasse 1,4 milliard d'euros et également un transfert, dont on a finalement fort peu parlé, mais qui intéresse principalement l'un ou l'autre député de cette commission, à savoir le transfert de compétences de la Région wallonne vers la Communauté germanophone.

Cela s'est passé sans encombre, en stabilisant l'ensemble des matières, en évitant de désorganiser le marché du travail et surtout en évitant de désorganiser le paysage de l'insertion socioprofessionnelle.

Nous pouvions, aujourd'hui, mettre en œuvre les réformes sur lesquelles nous avons travaillé de manière intense avec les partenaires sociaux, mais aussi avec les administrations, tant fédérales que régionales.

Vous l'avez remarqué, cet ajustement budgétaire intègre les transferts réalisés pour la mise en œuvre dès juillet 2017 des changements attendus dans le cadre de la réforme des CISP, les Centres d'insertion socioprofessionnelle.

De la même manière, ont été intégrés dans le dispositif budgétaire l'ensemble des articles qui permettent les transferts nécessaires au lancement de la réforme des aides à l'emploi.

Rappelons que cette réforme porte sur un budget de plus d'un milliard et demi d'euros annuel, c'est-à-dire plus de 10 % du budget de la Wallonie.

C'est donc un dossier primordial pour notre Région car, derrière ces aides, ce sont des dizaines de milliers de personnes et plusieurs centaines d'entreprises concernées au premier chef.

La réforme est largement attendue par les bénéficiaires, elle est saluée par tous les secteurs et tous les acteurs publics, associatifs et privés.

Le Gouvernement wallon a approuvé ce 22 juin, en troisième lecture, les arrêtés d'exécution qui concernent le nouveau dispositif des aides à l'emploi.

Le projet de décret budgétaire relatif à l'ajustement 2017 intègre tous les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de la réforme et à la mise en œuvre du contrat d'insertion.

Plus rien n'empêche donc l'entrée en vigueur du nouveau dispositif wallon ce 1er juillet 2017.

L'objectif principal de la réforme – nous l'avons répété – est d'apporter plus de lisibilité et plus d'efficacité dans les systèmes d'aides à l'emploi. Cette lisibilité passe par la réduction du nombre de dispositifs, qui fait qu'aujourd'hui encore de nombreux employeurs ne sont pas au courant des aides disponibles ou renoncent tout simplement à y faire appel devant la complexité, réelle ou supposée, de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, aujourd'hui, le système Activa est accessible si le demandeur d'emploi dispose d'une carte de travail qui est délivrée pour une certaine durée. Ce système demande énormément de manutention, de travail administratif, crée de l'insécurité, une insécurité juridique pour l'employeur, mais aussi pour le travailleur et les autorités publiques de par la complexité et la lourdeur administrative.

Ces cartes de travail étaient délivrées par l'ONEM jusqu'au 1er janvier 2016. Depuis cette date, c'est le FOREm qui les délivre et c'est le FOREm qui atteste que les demandeurs d'emploi remplissent les conditions pour pouvoir ouvrir le droit à l'Activa, l'Activa Start, et cetera, et aux réductions pour les groupes cibles.

Aujourd'hui, ce système compliqué, progressivement devenu archaïque, disparaît. Les cartes disparaissent. Dès le 1er juillet, les cartes seront remplacées par un système complètement dématérialisé. Désormais, via une consultation en ligne sur le site du FOREm, chaque demandeur d'emploi pourra connaître l'état réel de son compte d'activation, c'est-à-dire l'état des jours d'activation possible le concernant, le montant de l'allocation d'activation de base auquel il peut prétendre. Il pourra donc en faire part à son futur employeur.

En conséquence, plus aucune carte de travail ne sera délivrée par le FOREm à partir du 1er juillet 2017.

Par ailleurs, également à partir de ce samedi, le système des activations wallonnes – les impulsions moins de 25 ans, l'impulsion 12 mois, l'impulsion insertion et la réduction de cotisations sociales pour les travailleurs de 55 ans et plus – reposera essentiellement sur une base de données alimentée majoritairement par des données provenant de sources de données authentiques.

Par contre, vous l'aurez compris, même si l'ajustement budgétaire prévoit déjà tous les articles nécessaires au lancement de la réforme des APE, l'arrêt brutal des travaux autour du décret APE hypothèque grandement tout le travail réalisé jusqu'à présent. Plus de 42 000 travailleurs, 4 200 employeurs sont en effet aujourd'hui en attente de ces avancées négociées et promises dans le secteur, tant du côté des pouvoirs locaux que du côté des employeurs dans les associations.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons, sans en faire la liste exhaustive, souligner que l'attitude du partenaire de majorité hypothèque également d'autres réformes. Je pense à celle des incitants financiers à la formation, autre volet du pacte pour l'emploi et la formation.

Permettez-moi, in fine, d'aborder succinctement le volet de la gouvernance budgétaire et comptable. Je tiens en effet à souligner le travail conséquent qui a pu être réalisé avec nos organismes d'intérêt public depuis le début de la mandature.

Nous avons, dès 2015, travaillé avec nos OIP – FOREm, IFAPME – afin qu'ils améliorent la lisibilité des documents budgétaires qui sont transmis au Parlement.

Pour améliorer tous les outils essentiels à la gouvernance budgétaire et financière, le FOREm s'est engagé, dans le nouveau contrat de gestion qui a été approuvé le 7 mars dernier, à établir des plans prévisionnels pour pouvoir clairement définir les priorités et cadrer ces moyens de fonctionnement.

Le FOREm s'engage à mettre en place des outils de monitoring, des éléments de gestion prévisionnels de recettes et de dépenses.

À cette fin, un nouvel outil sera disponible dès septembre au sein du FOREm notamment pour reprendre au compte de la Région wallonne les travaux de projection budgétaire qui concernent les matières transférées jusqu'ici réalisées par les organismes fédéraux comme l'ONSS ou l'ONEM, par exemple.

Enfin, conformément au principe défini par le décret WBFin et ses arrêtés d'exécution, le FOREm s'engage également à prendre toutes les dispositions nécessaires pour adapter rapidement sa comptabilité budgétaire et analytique aux nouvelles normes et règles en vigueur.

La même attention sera portée sur cet aspect dans le cadre du contrat de gestion de l'IFAPME qui est, aujourd'hui, toujours en cours de négociation. Forcément, je ne vous remettrai pas une copie puisqu'il n'est pas finalisé.

Enfin, concernant l'OFFA, l'ICN nous a indiqué que, sur la base de la composition de son conseil d'administration, l'OFFA est désigné comme une unité d'administration publique de contrôle mixte. Quelles sont les conséquences de cela ?

Selon les toutes dernières informations de la cellule d'informations financières, cela implique qu'en ce qui concerne les *reportings* destinés à l'ICN, il est convenu que les informations requises soient collectées par le SPOC de la Fédération Wallonie Bruxelles étant donné que ce sont les représentants de l'enseignement qui sont les plus nombreux parmi les administrateurs du secteur public.

En ce qui concerne toutes les autres obligations budgétaires et comptables, à défaut d'être renseignée comme étant une unité d'administration publique de la Région wallonne, qui serait donc soumise à cet égard aux dispositions de WBFin, tous les textes qui portent création de l'OFFA – je pense à l'accord-cadre de coopération du 24 octobre 2008 – et toutes les obligations qui en découlent restent applicables à l'organisme. Et donc, la loi de 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public continue à s'appliquer.

Tenant compte de ces toutes dernières informations, dans le cadre de l'approbation des comptes annuels 2016 de l'OFFA, nous avons réalisé et transmis à l'organisme une analyse complète des obligations budgétaires et comptables qui s'imposent à lui.

Toutes les observations et recommandations ont également été transmises aux commissaires des autres entités – de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof – pour que le travail se poursuive quoi qu'il arrive et que tous les documents présentés aux différents parlements puissent rencontrer toutes les dispositions en vigueur dans ce cadre.

Comme vous le constatez, cet ajustement s'inscrit dans la ligne et l'agenda des réformes que je souhaitais mener à bon port dans le cadre de ce Gouvernement et dans cette majorité. Malheureusement, l'attitude du partenaire menace à ce jour l'atterrissage de nombreux dossiers pourtant essentiels au redéploiement wallon.

Ayant fait le choix depuis le début d'être un acteur du changement, mais du changement en profondeur, je ne suis pas une faiseuse de coups politiques ou une bricoleuse du marché de l'emploi. Nous avons, mon équipe et moi-même – j'ose le dire – certainement de nombreux partenaires sociaux. Nous sommes stoppés aujourd'hui à ce stade sur le chemin de nos réformes.

Je le déplore amèrement. Je regrette profondément le déroulement des événements. Lorsque l'on fait le pari d'une approche réformiste des matières qui vous sont confiées, lorsque nous optons pour des travaux qui ont l'ambition de modifier structurellement le paysage socioéconomique de la Région wallonne, le facteur temps est un facteur essentiel.

Ces réformes ne se décrètent pas, en tout cas pas

uniquement. Elles se construisent par la force du dialogue, par la force de la concertation. C'est ce qui donne justement de la légitimité et de la pertinence à ces réformes. Les stopper à la veille de leur adoption est, selon moi, un acte que je qualifierais de coupable, mais surtout d'irresponsable au regard des besoins de notre Région, de la vitesse à laquelle nous devons prendre en main notre sort et de combien l'État fédéral compte sur la responsabilité de chacune des Régions.

En l'état de notre paysage politique, c'est non seulement la réforme APE qui bien sûr est en stand-by aujourd'hui, mais aussi la réforme des incitants financiers à la formation, la réforme des articles 60 et 61, la réforme des ALE, des maisons de l'emploi ou encore le contrat de gestion de l'IFAPME qui, par exemple, sont au point mort.

Je ne peux partager cette manière de faire de la politique et de prendre littéralement en otage la Wallonie, ses acteurs et ses structures.

Je reste bien entendu à votre disposition.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci à Mme la Ministre pour ce long exposé.

Je me doute bien qu'étant donné la situation, vous n'avez pas répondu à quelques-unes de mes questions, notamment sur l'implémentation du bien-être au FOREm, idem sur l'IFAPME et la réduction du temps de travail.

Ce serait peut-être bien, sur ces points-là qui ne sont pas polémiques, mais qui sont intéressants, de voir comment effectivement on les a implémentés dans les différentes structures.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour toutes les informations que vous nous avez données. Je voudrais simplement relever que, pour certains collègues qui considèrent que la situation est inédite et délicate, que vous n'avez plus été interrogée sur vos intentions futures. Il me semble pourtant que pourtant cela aurait pu être intéressant parce que, comme vous venez de le dire, ce genre de décisions qui ont été prises pour le secteur de l'emploi ne se décrètent pas en deux coups de cuillères à pot, ne se construisent pas en 18 mois et nécessitent beaucoup de coordination, beaucoup d'intégration et que le facteur temps est un acteur déterminant pour ceux qui sont toujours en attente d'être sur le marché de l'emploi, même si certains considèrent qu'ils sont parfois coupables.

Nous serons extrêmement attentifs à voir quelles propositions seront faites pour que les choses évoluent, toujours dans le respect à la fois des partenaires sociaux et des travailleurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je reviens sur mon petit coup de téléphone de ce matin, Madame la Ministre. Je n'ai pas entendu la réponse sur le dernier point, qui était de savoir si vous alliez bien envoyer les courriers aux SISP concernant le fait que les APE leur sont retirés au 1er juillet, sauf ceux qui leur restent dans le cadre des activités polyagréées.

La deuxième chose par rapport à ce coup de téléphone, vous indiquez que finalement, sur les trois années que nous avons eu à passer ensemble, j'ai relativement eu peu de coups de téléphone. Comme vous l'avez souligné, vous avez concerté le secteur, dans cette matière-là comme dans d'autres, cela a été fort apprécié et ce dialogue entre votre cabinet, vous-même et les acteurs a permis de faire un travail de qualité qui ne se voit pas toujours mais qui, sur le terrain, produit des résultats.

J'ai eu parfois plus de coups de téléphone avec certains de vos prédécesseurs. J'espère ne pas en avoir trop dans les mois qui restent.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'aurais voulu avoir une réponse à ma question sur les modes de paiement pour les moyens pour les MIRE, pour leur travail d'accompagnement déjà au contrat d'insertion. On peut les rassurer éventuellement de ce côté-là, puisqu'il y a possiblement des arrêtés d'application qui doivent être liés au décret que vous nous présentez ici dans l'ajustement budgétaire. Comment envisagez-vous les choses ?

Il y a encore un conseil des ministres prévu. Le Gouvernement doit continuer à fonctionner. J'espère que ces arrêtés seront pris également.

Par ailleurs, effectivement, nous ne pouvons que constater l'arrêt d'un nombre important de réformes, le coup d'arrêt mené par la position du cdH aujourd'hui et je pense que la manière de fonctionner du groupe des partenaires sociaux, si j'ai été souvent été à la fois interpellée par le manque d'information dont nous bénéficions, puisque les partenaires sociaux négociaient, force est de constater que la concertation donnait effectivement des résultats, avec une démarche sans heurt et sans conflit – en tout cas, en apparence. La négociation avait lieu à l'écart des médias et des tumultes, peut-être.

Simplement, je voudrais rappeler qu'il est important par la suite pour – c'est un message pour le gouvernement suivant – c'est un important que le Parlement soit régulièrement informé de l'avancement des réformes pour que nous puissions jouer notre rôle en pleine responsabilité, d'une part, et, d'autre part, je reste attentive à la manière dont les aides à l'emploi vont se

concrétiser, pour assurer la complète mise en œuvre et que les craintes du secteur, notamment sur leur baisse de moyens pour assurer les paiements de leur personnel et des évolutions de carrière de leur personnel, restent dédicacés, restent possibles de la part des différents ministres qui vont être impliqués dans la mise en œuvre de ces contrats à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Avec grand plaisir. Tant que je suis là, je reste à votre disposition et je répondrai aux questions.

Sur peut-être aussi un dossier qui m'apparaît important, Monsieur Henquet, vous m'avez questionnée tout à l'heure sur l'informatique du FOREm. Je voudrais vous rappeler qu'en plus des 22 millions d'euros qui sont inscrits et prévus à l'initial, bien entendu, au FOREm, le Gouvernement avait aussi dégagé, dans le cadre du plan Marshall 4.0, des budgets assez conséquents, notamment pour le FOREm : 5 millions d'euros pour le développement d'investissements technologiques en lien avec le numérique ; le développement du passeport électronique pour le demandeur d'emploi ; la constitution d'un dossier unique de l'entreprise ; 1,75 million d'euros pour soutenir l'adaptation et l'optimisation de l'offre de formation dans les centres de compétence en matière des technologies de l'information et de la communication – les TIC.

Vous n'ignorez pas aussi qu'il y a eu un directeur qui est parti, qui a dû être remplacé, avec une procédure de mise en œuvre d'un nouveau directeur du service informatique.

Néanmoins, les moyens sont là. Le FOREm avance progressivement, pas à pas. Les projets sont décrits. Le FOREm met en œuvre aujourd'hui tous ces projets. Ce sont des budgets relativement conséquents et l'office utilise ces moyens pour mettre en œuvre rapidement différents projets informatiques et s'ancrer dans l'ère numérique. Nous voulons en faire une administration 4.0 et je crois que c'est bien parti.

Sur le plan Bien-être, je ne vais pas vous en dire grand-chose. Il y a des projets, mais est-il l'heure aujourd'hui de parler de projets ? Je dirais qu'il faut continuer à impulser une tendance de bien-être au travail. Il y a effectivement trop de mal-être. On en a discuté. On a discuté de la difficulté de certaines fonctions, je ne reparlerai plus des conseillers référents, et cetera. Je crois qu'il faut vraiment impulser une dynamique. C'est le cas, tant au FOREm qu'à l'IFAPME, au point aussi de dégager des fonctions pour manager le changement. Cela n'a l'air de rien, mais quand on impulse des changements comme ceux que le FOREm a vécus sur les portes d'entrée unique employeurs, les portes d'entrée unique demandeurs d'emploi, la répartition géographique des services sur le territoire, la mise en place de nouveaux managers, tout cela impulse plus l'accueil des compétences du niveau fédéral, plus l'accueil de nouveaux collègues – près de 500 personnes ont intégré d'un seul coup les bureaux du FOREm – il est clair qu'il y a besoin de manager et de gérer ce changement. Le FOREm y est extrêmement attentif.

Mais il y a encore beaucoup de travail. Je sais qu'il y a des projets, notamment à l'IFAPME, pour avoir davantage recours au télétravail – qui enlève déjà le stress des déplacements, surtout lorsqu'il y a des difficultés dans les transports en commun ou lorsque l'hiver est trop rude et que l'on a des difficultés sur les routes – et le recours à des bureaux satellites, donc de permettre aux agents qui ont des tâches itinérantes ou qui se rendent d'un point à l'autre de pouvoir à un moment donné, pour une tâche ou l'autre, s'arrêter dans un bureau qui pourrait les accueillir. Imaginons qu'ils passent tout près des Isnes, pour ce qui concerne l'IFAPME, permettre qu'ils puissent s'arrêter là et ne pas aller jusque Charleroi. Il y a une tâche importante. On s'arrête là et l'on travaille à la tâche qui est demandée.

Bref, il y a toute une série de facilitations – si je puis m'exprimer comme cela – qui sont en projet dans le cadre du plan Bien-être.

Pour ce qui concerne l'expérience pilote de réduction collective du temps de travail, vous savez que mon implication est à gauche, elle est de chercher un nouveau paradigme pour notre société. Je pense qu'il y a trop de demandeurs d'emploi et, à l'inverse, il y a trop de personnes qui sont hyperactives, au point de souffrir de burn-out. On doit aujourd'hui essayer de trouver un moyen de remédier à ce mal-être de société, de personnes qui ne sont plus dans le circuit du travail et d'autres à qui l'on demande tellement qu'elles en sont exclues pour des raisons de maladie.

Nous devons vraiment imaginer une société nouvelle. Dans ce cadre, je voulais tester une expérience de réduction du temps de travail. Je ne dis pas que c'est la solution, je n'ai jamais dit que c'était universellement la solution. Il y a plein de difficultés dans le cadre de la réduction du temps de travail. Il ne faut pas le faire de manière unilatérale, il ne faut surtout pas le faire en l'imposant à qui que ce soit. Je crois qu'il faut simplement nous mettre dans les conditions de pouvoir étudier et analyser de quelle manière ce type de projet, ce type d'évolution de notre société entre en pleine cohérence avec les écueils qui sont les nôtres sur le marché de l'emploi, mais aussi avec la volonté des entreprises et des employeurs, dans le secteur public également, de pouvoir avancer et redynamiser l'ensemble des équipes.

Je m'étais fondée sur une expérience qui était menée en Suède puisque nous avions eu l'occasion, à Göteborg, dans le cadre des concours WorldSkills, de pouvoir réaliser des visites. Il a été mis fin à cette expérience. Il ne faut pas non plus avoir peur de mener des

expériences et de se dire après que l'on n'a pas les moyens de continuer. Il y a une évaluation et, en personne responsable, on évalue et l'on se dit que pour l'instant, on ne continue pas ; ou que l'on ne continuera jamais parce que l'on a acquis une conviction ; ou peut-être que les circonstances pourront être modulées de manière telle qu'à un moment donné, on peut imaginer à nouveau quelque chose.

Les Suédois n'ont pas eu peur, ils ont dit : « On l'a fait ». Ils l'ont fait pendant deux ou trois ans et puis ils ont dit : « On n'est pas d'accord, cela coûte trop cher, on arrête ». Ils ont arrêté, c'est tout. Par contre, en Suède, il y a encore énormément d'employeurs qui utilisent la réduction du temps de travail, notamment dans le service d'urgences d'un hôpital – je vous citerais beaucoup d'exemples. En France, aujourd'hui, il y a des centaines d'entreprises qui ont réduit le temps de travail, une des entreprises les plus importantes étant Danone. Ce ne sont pas des inconnus sur le marché de travail, ce ne sont pas non plus de piètres gestionnaires.

Je crois fermement que nous devons aller plus loin, mais aujourd'hui, le coup d'arrêt donné au niveau du Gouvernement wallon ne nous permettra pas de mener cette expérience de réduction collective du temps de travail. Le partenaire ne s'en cache pas, il est résolument opposé à la réduction du temps de travail ainsi qu'à toute expérience dans le domaine. D'où le contrat de gestion de l'IFAPME qui, a priori, ne prendra en compte l'expérience du temps de travail. Cela réjouit certains, cela démoralise d'autres. C'est la vie, que voulez-vous ?

Sur le retour relatif aux portes ouvertes, généralement, je m'engage. J'étais allée à Namur, dans le Brabant wallon, à plusieurs reprises à Verviers, au centre IFAPME, je suis allée visiter un peu partout. Cette fois-ci, j'avais choisi Charleroi, je n'avais pas encore eu l'occasion de me rendre dans le centre qui, par ailleurs, aimerait demain des investissements pour pouvoir améliorer les conditions de leur infrastructure. Je m'étais rendue là-bas et, globalement, l'ensemble des inscriptions pour l'année qui se termine ici avait augmenté de 6 % sur l'ensemble de l'IFAPME. Il faut savoir qu'à Charleroi, pour ce centre, les inscriptions ont augmenté de 15 %.

Vous dire si cela marche, oui. Vous dire s'il y a un regain d'intérêt pour la formation en alternance, oui. Vous dire que nous avons dégagé des moyens pour pouvoir continuer à communiquer sur cela, oui, bien sûr, parce que nous devons – c'est encore et toujours un dossier pour moi essentiel – rapprocher les compétences des jeunes que l'on forme aujourd'hui, qui apprennent un métier, qui apprennent ces compétences par rapport aux besoins de nos employeurs. Si cela peut se faire à l'étude dans l'ensemble des bassins, j'en serais évidemment la plus heureuse que ce travail se poursuive.

Je reviens d'une mission royale organisée en Suisse, cette fois. Nous l'avions devancée ; notre commission avait été voir les choses à Lausanne et à Genève, souvenez-vous. Le Roi nous a notamment emmenés à Berne et à Zurich. Nous avons pu à nouveau visiter et échanger.

Je reste persuadée aujourd'hui que nous devons accroître le nombre de jeunes qui s'impliquent dans la formation en alternance. Nous devons ouvrir encore plus de filières en formation en alternance. Cela me réjouit de savoir que des jeunes qui aiment les chiffres puissent se dire : « Si je me dirige vers la comptabilité, comment puis-je apprendre ce métier ? Je peux l'apprendre en cours du jour, en formation dans une haute école supérieure ; je peux l'apprendre en formation de promotion sociale, peut-être en cours du soir ; je peux l'apprendre aussi de manière alternée, à la fois dans l'entreprise et dans un centre de formation ». Ce sont trois systèmes d'apprentissage différents, mais qui peuvent être utilisés par des jeunes qui aimeraient ce métier, qui aimeraient se profiler vers ces métiers, simplement en fonction de leur profil, de leur manière d'être, de leur caractère, de leur envie de se plonger directement ou pas dans le métier, ou de leur envie d'apprendre plus de manière théorique et de se lancer plus tard dans l'apprentissage.

Je crois que nous devons orienter nos apprentissages vers ces méthodes plurielles pour que les jeunes puissent choisir. Cela correspond aussi à l'évolution de la société, avec des jeunes qui sont ancrés sur une évolution rapide, une évolution numérique. Ces changements doivent intervenir profondément.

Le monde de la formation avec l'IFAPME est un monde qui réagit extrêmement vite. On l'a vu dans le cadre de notre autre visite à l'IAWM, souvenez-vous, à Eupen, où nous avions vu une entreprise dont le patron disait toute sa déception de ne pouvoir attirer suffisamment de jeunes pour la formation en usinage. Nous avons immédiatement réagi en proposant qu'en associant l'IAWM, l'IFAPME, mais aussi le centre de compétence de Liège, nous puissions mettre sur pied une formation. Douze jeunes se sont formés, ils terminent cette année leur première année de formation. Et nous créons une deuxième session à Charleroi sur le même modèle.

Il y a donc une aptitude, une réactivité rapide aux besoins de l'entreprise. C'est un message à faire passer.

Après, il y aura tout le travail dans l'enseignement et nous verrons comment le Pacte d'excellence évoluera, pour répondre aussi à ces besoins de réactivité et de réaction rapide aux changements dans le monde de l'emploi.

Sur le contrat de gestion de l'OFFA, il est en négociation. Vous savez la particularité de l'OFFA, avec une tutelle régionale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Bruxelles. Les trois organismes se concertent, des réunions sont encore prévues et

planifiées. Fin août serait normalement la dernière réunion relative à l'élaboration du contrat de gestion de l'OFFA. Les travaux sont en cours et j'espère qu'ils pourront se poursuivre

Pour la certification, c'est un dossier qui, a priori, ne pourra plus avancer, puisque tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde. Vous connaissez ma position : je souhaite que tous les jeunes, qu'ils soient issus d'un CEFA, qu'ils soient issus d'un centre IFAPME, puissent passer le même examen devant le même jury pour attester de leurs compétences, et donc obtenir une certification validée, peu importe, in fine, le nombre d'heures ou le nombre de jours qu'ils ont passés sur les bancs d'une école ou d'un centre de formation.

Là n'est pas la question. Il n'est plus l'heure de s'inquiéter si l'on donne six heures ou sept heures, si l'on donne cinq heures de mathématiques ou trois heures et demie. La question n'est plus là. La question urgente est de savoir comment ces jeunes vont acquérir ces compétences pour que, demain, ils puissent obtenir la certification nécessaire pour se lancer dans la vie et être reconnu par les employeurs avec les compétences utiles qui les concernent.

Souvenez-vous, en Suisse, ce sont les fédérations sectorielles qui organisent les examens. Cela change tout, évidemment. Le débat sur la certification n'est pas encore clos. J'imagine que, que dans la situation politique actuelle, cela va être compliqué d'obtenir un accord.

J'avais des questions sur le contrat d'insertion. Il va se mettre en œuvre au 1er juillet avec tout ce qu'il faut en termes de moyens budgétaires, en termes de législation, de décrets, d'arrêtés de gouvernement. Normalement, les choses peuvent se lancer.

Va-t-on créer plus de places de stage, autre chantier du Pacte pour l'emploi et la formation ? J'y ai travaillé jusqu'à présent. Si l'on me prête encore un peu vie dans ce Gouvernement, j'y travaillerai encore parce que je pense que c'est un point essentiel.

Nous avons organisé, le 6 juin dernier, des rencontres avec des entreprises, des administrations publiques pour expliquer l'intérêt de la formation en alternance, avec des exemples concrets et vivants, notamment le CPAS de Charleroi qui emploie des jeunes en stage en alternance. Il y avait donc, dans la salle, un vif intérêt pour conclure des contrats et pour s'engager à accueillir plus de jeunes stagiaires.

Vous savez qu'aujourd'hui, le modèle de l'apprentissage est principalement vécu dans les PME et que notre objectif, notamment, était d'augmenter le nombre de PME, mais aussi à la fois d'augmenter les grands comptes, donc les grandes entreprises – Proximus, la SNCB, et cetera, toutes des entreprises qui sont quand même très importantes pour notre tissu économique – et d'encourager – souvenez-vous avec l'incitent de 750 euros – les entreprises unipersonnelles, les employeurs qui sont seuls, pour qu'ils puissent accueillir un stagiaire en alternance à leurs côtés.

Ce travail, je le poursuivrai, en tout cas, tant que je serai en charge de l'Emploi et de la Formation.

Sur le recours au cavalier budgétaire relatif aux MIRE, pour Mme Ryckmans. En cette période de réforme que nous sommes en train de mettre en œuvre, de manière transitoire, il nous fallait, pour mettre en œuvre le contrat d'insertion, asseoir les missions des MIRE en termes d'accompagnement.

Bien sûr, tout cela sera réglé dans la pérennisation des textes futurs pour permettre l'accompagnement, mais ici, dans le cadre budgétaire et dans le cadre des missions des MIRE, il était important de pouvoir leur confier cette mission et de pouvoir leur transmettre les moyens. Nous avons donc eu recours au cavalier budgétaire.

Évidemment, nous avons consulté les MIRE et l'InterMIRE en particulier pour faire valider ce cavalier budgétaire. Ils l'ont validé, à tel point que c'est passé au conseil d'administration de l'InterMIRE en mai dernier. Il y a donc vraiment un accord sur ce point.

Nous pouvons, via ce mécanisme, permettre aux MIRE d'avancer en cours exercice et d'avancer dans la mise en place de ce dispositif.

Comment allons-nous permettre aux MIRE d'obtenir les moyens financiers ? Nous le ferons par arrêtés de subventions, arrêtés ministériels, qui sont déjà prêts et déjà rédigés. Dès que l'ajustement sera voté, nous lancerons les arrêtés ministériels pour les subventions.

Vous aviez une question intéressante aussi sur les montants des APE qui figurent chez les ministres fonctionnels pour toute une série de points APE particuliers, notamment avec le ministre de l'Environnement, par exemple, des choses comme cela.

Les textes, tels qu'ils sont prévus aujourd'hui, englobent pleinement cette réalité et pérennisent ces actions. Ce n'est donc pas plus mal finalement de pérenniser les angles fonctionnels des moyens dévolus à l'emploi qui viennent s'adjoindre aux moyens chez le ou la ministre de l'Emploi. C'était donc pérennisé dans les textes qui sont approuvés en première lecture. Advienne que pourra pour la suite, bien entendu.

Sur les CISP, la réforme est évidemment importante pour eux et le *momentum* aussi, puisque c'est le 1er juillet que le mécanisme de financement est complètement transposé. Pratiquement, sur le terrain, les travailleurs ne vont rien y voir du tout. Tout cela est, évidemment, extrêmement transparent.

Par contre, vous avez raison, Monsieur Drèze, nous allons adresser des courriers spécifiques en fonction des publics. Nous allons les adresser aux opérateurs pour bien expliquer la transition. Nous allons les adresser aux secrétariats sociaux pour aussi leur expliquer qu'il y a un changement fondamental de mécanismes de financements et nous allons même adresser des courriers aux organismes fédéraux pour que tout cela soit bien compris et mis en œuvre par tout un chacun pour éviter les redondances, éviter qu'il y ait des résidus d'anciennes procédures qui traînent de part et d'autre. Les courriers sont en train d'être rédigés en collaboration avec l'administration du Service public de Wallonie.

Voilà, je pense avoir fait le tour de l'ensemble de vos questions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Y a-t-il des commissaires qui veulent réagir ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je souhaite remercier la ministre de l'exhaustivité des ses réponses, puisque nous arrivons au terme d'une aventure. Je vous remercie pour le respect que vous avez toujours manifesté par rapport aux parlementaires. Tous les ministres ne peuvent pas en dire autant. J'ai toujours eu l'impression d'être écouté, même lors des questions orales, où souvent, lorsque la ministre répond et que le parlementaire réplique le ministre repart sur sa tablette et n'écoute même plus. Avec vous, je pense qu'il y avait un échange. Par conséquent, merci pour votre disponibilité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre.

Je voulais encore avoir des précisions et des éclaircissements par rapport à la pérennisation des moyens auprès des autres ministres fonctionnels. Quels sont les ministres qui sont concernés concrètement par ces mesures ? Tous les autres ministres du Gouvernement sont-ils concernés ?

J'ai essayé d'avoir des informations pour les Pouvoirs locaux, j'ai essayé d'aller chez M. Prévot pour avoir des informations sur tout le domaine action sociale, on m'a renvoyé vers vous. Je trouve donc qu'il y a une nécessité pour eux de se positionner et pour vous, peut-être, de m'éclairer. Chez qui vais-je devoir aller chercher cette information, puisque la grande crainte pour la réforme, c'est bien le paiement et les compléments financiers qui vont être donnés par ces ministres fonctionnels ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - En termes de moyens financiers, ils sont figés dans leur budget. À vous de vérifier qu'ils le sont bien. Assez logiquement, en tout cas, au niveau du Gouvernement, c'était le cas.

Il y a quatre de mes collègues concernés : le ministre de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Prévot, le ministre des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne, Carlo Di Antonio et le ministre Collin.

Vous devriez trouver chez mes quatre collègues, dans les moyens qui leur sont dévolus, les moyens qui ont été prévus. Cela dure depuis une série d'années. Ils sont pérennisés.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - D'abord, sur un point, vous avez une qualité et un défaut : c'est autour du mot « prudence ».

Vous avez dit plusieurs fois dans cette commission que vous avez appris à être prudente. Il y a deux rendez-vous sur l'année où vous vous lâchez un peu plus, c'est quand on parle du budget et cela a encore été le cas aujourd'hui. Vous n'êtes jamais aussi bonne qu'à ces moments-là, je voulais vous le dire. Dans des apartés en dehors des commissions, là où il n'y a pas d'enjeu – je l'ai parfois dit à l'un ou l'autre membre de votre cabinet – vous êtes également plus forte que vous ne le pensez. Je vous encourage à vous décoincer un peu de ce point de vue à l'avenir dans d'autres circonstances.

Vous avez évoqué plusieurs thématiques à l'instant. Je vais revenir sur deux d'entre elles.

Sur la formation en alternance, je suis à 200 % avec vous sur les constats et les objectifs. Je n'ai donc pas besoin d'être plus long. C'est un dossier qui me tient très fort à cœur.

Il n'en va pas de même sur la réduction du temps de travail. Quand j'étais étudiant, mon père, qui était à l'époque un économiste reconnu, avait proposé au Gouvernement fédéral de passer de 40 heures à 36 heures. Il n'avait pas réussi à convaincre. L'idée, et je pense que c'est un petit peu ce qui vous anime aussi, c'est de se dire que depuis le début de l'ère industrielle, il y a une diminution, année après année, du temps de travail, qui, sur le long terme, est extrêmement conséquente, puisqu'au début de l'ère industrielle, il y avait le travail des enfants, il n'y avait pas de pension. Les travailleurs travaillaient jusqu'à ce qu'ils ne sachent plus se lever le matin, si je puis dire cela comme cela. On travaillait, en termes de régime annuel, le double d'aujourd'hui. Aujourd'hui encore, cette diminution tendancielle se constate dans les statistiques.

Peut-on faire une rupture pour créer de l'emploi supplémentaire ? Le dernier, sauf ces derniers mois, qui a tenté, c'était M. Di Rupo, quand il était ministre de l'Économie dans le Gouvernement de M. Dehaene. J'étais, vous le savez, dans un cabinet ministériel, celui de l'Emploi et du Travail. M. Di Rupo a fait adopter par le Gouvernement une série de dispositifs de réduction généralisée du temps de travail dont il ne reste rien ; même quelques années après, il n'en restait rien. Les partenaires sociaux avaient en main des outils comprenant des incitants financiers. Ils n'ont pas trouvé à pouvoir les utiliser sur le terrain.

À titre personnel – mais chacun a ses convictions, et je respecte les vôtres – je crois très peu en des formes de réduction généralisée. Par contre, je crois en deux autres formes, soit dit en passant largement mises à mal par le Gouvernement fédéral actuel : les réductions du temps de travail fin de carrière dans le cadre des métiers lourds et dans le cadre des personnes qui ont, pour des raisons qui leur sont propres, plus de difficultés que d'autres à travailler jusqu'à l'âge légal de la pension – je connais des cas très précis de personnes qui souffrent énormément des mesures du Gouvernement fédéral actuel parce que les possibilités de diminution du temps de travail et de fin de carrière sont battues en brèche ; la réduction individuelle, avec un compromis où, le cas échéant, l'ONEM, le FOREm apportent une contribution pour adoucir la perte de revenus. Cette formule individuelle est aussi battue en brèche.

J'entrevois ici les sourires de certains, et ils ont raison. J'imagine : « Benoît, que vas-tu faire demain avec d'autres interlocuteurs ? » Oui, cela ne va pas être facile. Tout cela pour dire que sur la réduction du temps de travail, il faut comprendre que les points de vue ne sont pas nécessairement partagés. Vous connaissez, ainsi, mon point de vue après que j'ai pu entendre le vôtre.

Mme la Présidente. - Ceci clôt la discussion générale. Je remercie M. Hubert pour sa présence et sa patience.

M. Drèze (cdH). - Madame la Présidente, je pense que vous avez oublié de demander l'analyse article par article et DO par DO. Fait-on discussion particulière maintenant ?

On fait souvent la discussion article par article dans la foulée.

Mme la Présidente. - D'accord. C'était pour libérer M. Hubert. Il s'agit quand même de l'observation de la Cour des comptes par rapport au budget général. Peut-on le libérer ? Oui, vous êtes d'accord.

Nous allons maintenant passer au programme particulier avec chaque DO. Madame la Ministre chacun peut poser sa question ?

Sur la Division organique 02 - Dépenses de cabinet.

Y a-t-il des remarques ? Aucune ?

Sur la Division organique 17 - Pouvoirs locaux

La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Au 17.13, à l'AB 43.08.52, nous avons des ajustements du budget de 1,5 million d'euros dans le cadre de cette AB. J'aurais voulu savoir quels étaient les chiffres de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale puisqu'effectivement cette augmentation semble suggérer qu'un nombre plus important d'ayants droit tentent une réinsertion professionnelle. Y a-t-il eu une augmentation du taux d'intégration ? Les objectifs sont-ils atteints ?

Je vais rester dans la même division organique. À l'AB 43.15.52, les crédits sont destinés à financer les activations des bénéficiaires du RIS, en application des articles 60, §7 et 61, Activa, programme de transition professionnelle, intérim d'insertion. L'augmentation du nombre de revenus d'intégration se confirme, notamment suite à la limite apportée au bénéfice des allocations d'insertion qui conduit les CPAS à recourir de manière accrue à l'activation de ce public en 2017.

Ma question était la suivante : comment sont réparties les enveloppes entre le Fédéral et la Région wallonne dans ce cas précis ? Cette situation est-elle amenée à évoluer ?

Concernant les estimations venant du Service public de programmation intégration sociale, la Wallonie devra-t-elle, à terme, reprendre le calcul des estimations ? Qu'était-il prévu à cette fin ?

Mme la Présidente. - Pas d'autre question sur cette division organique ?

Sur la Division organique 18 - Entreprises, emploi et recherche. Programme 01 – Fonctionnel.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je vous propose de répondre au fur et à mesure pour pouvoir rester un peu dans le rythme.

En ce qui concerne le soutien aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale, ce que l'on appelle les articles 60 et 61. L'ajustement prévoit un montant de 1,5 million d'euros tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation tout simplement parce que nous nous basons sur les dernières exécutions connues, à savoir les déclarations introduites pour 2016 en tenant compte du contexte actuel. La volonté, c'est vraiment de rassurer sur le fait que nous allons augmenter les moyens pour permettre de couvrir l'augmentation du recours aux articles 60 et 61. En termes de dépenses, j'ai interpellé la DGO5 cette fois, qui est responsable pour cette politique et la DGO5 m'informe qu'elle constate une

augmentation de 38 % des montants demandés par les CPAS entre 2014 – donc le début de la législature – et maintenant, 2017.

Le nombre de bénéficiaires sous contrat article 60, § 7 ou 61 augmente également de 34 % par la même période. Très logiquement, la tendance à l'augmentation est aussi observée entre 2015 et 2017, en ce qui concerne les subventions transférées, bien entendu. En ce qui concerne les quatre premiers mois de 2017, nous constatons une augmentation de 11,5 % de demandes de subvention pour l'article 60, § 7, entre 2016 et 2017, toute proportion gardée, bien entendu. Ce pourcentage d'augmentation s'élève à près de 25 % pour le recours à l'article 61, ce qui signifie en moyenne, parce que vous savez qu'à l'inverse, on recourt beaucoup moins à l'article 61. En moyenne, c'est une augmentation de 18 % entre 2016 et 2017. En termes de chiffres, pour le revenu d'intégration sociale, article 43, 15.52, subvention et CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, les chiffres s'élèvent à 9 170 bénéficiaires pour 9 623 contrats dans le cadre de l'article 60, 61.

Pour le revenu d'intégration sociale, à titre tout à fait d'information, le nombre de revenus d'intégration sociale au 31 décembre 2012, parce que tout cela doit être mis en relation avec la réalité de bénéficiaires, s'élevait à 44 383. Quatre ans plus tard, au 31 décembre 2016, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élève à 63 318.

Il est clair que ce sont des photographies, ces chiffres évoluent, mais cela donne une belle idée de l'ampleur du phénomène, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ce qui est évidemment prévisible et surtout en conséquence de l'augmentation des moyens nécessaires en Région wallonne pour répondre à cette augmentation de recours à l'article 60 et 61 pour pouvoir mettre à l'emploi ou recouvrer des droits pour des personnes qui sont largement éloignées du marché de l'emploi. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je pense qu'effectivement, ce sont des photographies qui correspondent à un instant, mais je pense aussi que l'on peut se réjouir finalement de l'activation de l'insertion professionnelle dans les CPAS. On voit qu'ils ne se sont pas croisé les bras et que ces services, qui avaient eu, à une certaine époque, tendance à disparaître dans les CPAS wallons, ont été réactivés et semblent, effectivement, conduire vers la réinsertion, en tout cas, pour partie du public concerné. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Sur la division organique 18 pour le programme 11, y a-t-il des remarques ? Aucune.

Sur la Division organique 18 - Entreprises, emploi et recherche. Programme 12 – FOREm.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - En effet, dans le programme 12, le FOREm, nous avons observé plusieurs augmentations. Les mouvements les plus importants sont dans les subventions aux SISP, où l'on a plus que 12 millions d'euros de plus et pour l'allocation activation, où il y a presque 9 millions d'euros en moins.

Ici, j'avais quelques questions. Outre les moyens dévolus au fonctionnement du FOREm en direction des APE, le crédit recouvrait notamment, si je parle de la subvention de fonctionnement au FOREm et pour la gestion du PRC – les moyens dédicacés aux MIRE, donc les missions régionales pour l'emploi, complémentairement aux subventions versées par la DGO6. D'après Mme la Ministre, ces crédits ont été adaptés en fonction de l'évolution des paramètres économiques, selon l'indice des prix à la consommation. L'adaptation équivaut aussi à une augmentation de plus de 1 million d'euros.

Dans le cadre d'une adaptation en fonction de l'évolution des paramètres économiques, comment cette augmentation sera-t-elle répartie au sein de cet article budgétaire ? Chaque ventilation de l'article budgétaire se voit-elle appliquer la même augmentation ou est-ce réparti différemment ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Il est évident que la plupart de ces allocations budgétaires ont trait à du personnel, donc ce sont des salaires, des traitements et salaires. Comme il est prévu de dépasser l'indice pivot, évidemment, les dépenses de personnel sont indexées à deux concurrences. Bien sûr, vous trouvez la même décision linéaire sous chacune des allocations budgétaires.

Pour le reste, la nouvelle allocation budgétaire relative aux subventions SISP, c'est ce que nous avons expliqué tout à l'heure. Ici, vous le retrouvez dans le détail, en application de la réforme. Il y a deux AB qui sont créées, l'une en emploi, l'autre en formation, en remplacement des AB 33.12 et 43.12, du programme 18.21, que vous avez retrouvé tout à l'heure, qui finançait jusque-là les SISP. Ces deux AB vont accueillir les budgets affectés jusque-là aux SISP sous la forme des subventions APE, sous la forme des réductions de cotisation ONSS et sous la forme de subventions versées par la Région wallonne.

Toute une série de transferts sont opérés vers les articles « emploi » nouvellement créés. Je vous passe le détail, mais si vous me posez la question, je peux vous le livrer. Vous les retrouverez, évidemment, en long et en large dans l'exposé particulier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je reviens sur la subvention pour le congé éducation payé, l'AB 41.25.40. On constate une augmentation de 2,346 millions d'euros. J'aurais voulu comprendre la répartition puisqu'il y a le défraiement aux employeurs des heures non prestées par leur travailleur, dans le cadre du congé éducation et aussi les moyens pour les frais de personnel transférés au FOREm pour la gestion de la mesure. J'avais posé la question tout à l'heure, quelle est la part, quels sont les besoins nécessités en supplément au FOREm pour la gestion de ces mesures. J'aurais donc voulu avoir une répartition entre les deux. Finalement, est-ce des frais de personnel principalement ou bien davantage d'heures ? Cela montrerait effectivement un recours accru au congé éducation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - En réalité, souvenez-vous, le congé éducation payé est un droit reconnu au travailleur engagé à temps plein et, pour certains, à temps partiel dans le secteur privé. Ce droit leur permet de suivre une formation, de s'absenter du travail avec un quota d'heures annuel très précis avec maintien de leur rémunération normale payée aux échéances habituelles.

Les montants supplémentaires que vous voyez inscrits à l'ajustement budgétaire relèvent non pas de moyens affectés au personnel pour gérer la mesure, mais pleinement de l'augmentation à la fois du nombre de travailleurs bénéficiaires, mais aussi forcément des heures approuvées en congé-éducation payé.

En termes de frais de personnel, pour gérer la mesure, le montant est staté à 239 000 euros – staté, c'est-à-dire avec l'indexation logique de ce type de dépense bien entendu puisque ce sont des frais de personnel donc il y a une indexation. La compétence avait été transférée au sein du FOREm en avril 2015 déjà. Le montant de 239 000 euros figurait déjà antérieurement dans les moyens antérieurs et dans les budgets initiaux antérieurs.

Il n'y a donc pas de changement par rapport au personnel, c'est vraiment pleinement une amplification de la mesure en termes de chiffres. Je peux vous dire que – on parle ici en années scolaires pour le congé-éducation payé, puisque les formations suivent souvent aussi ces rythmes scolaires – pour l'année écoulée budgétaire 2016, pour l'année scolaire 2014-2015, les chiffres sont des 905 707 heures approuvées alors que l'année antérieure, donc l'année budgétaire 2015, nous étions à 852 369 heures. L'année antérieure encore, en 2014, nous étions à 734 300 heures. Vous voyez donc qu'il y a une augmentation claire du recours à ce congé-éducation payé. Les moyens sont clairement pour le recours aux heures, pas du tout pour le personnel.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie de ces précisions. Je pense que c'est important parce que, quand on parle de la formation, il est vraiment fondamental que la formation continue devienne un réflexe pour augmenter les compétences des travailleurs, pour leur permettre des réorientations professionnelles, mais aussi au bénéfice de l'employeur pour accroître les capacités de son personnel.

Je pense que c'est un élément qui n'est pas encore suffisamment développé en Wallonie, contrairement à d'autres pays où ce recours est presque systématique, des arrêts ou des passages à temps partiel pour pouvoir continuer à se former, obtenir de nouveaux diplômes, et cetera. C'est une voie qui reste à développer pour notre Région.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Sur les nouvelles subventions CISPE, Mme la Ministre a expliqué qu'on a fusionné les trois articles budgétaires et créé un nouvel article budgétaire pour ceci, mais je voudrais juste expliquer les raisons pour lesquelles j'ai posé ces questions. En effet, on peut se demander pourquoi il a été choisi de modifier ce dispositif budgétaire. Bien que le dispositif sera désormais versé par le FOREm, pourquoi avez-vous décidé de fusionner les trois articles budgétaires ? Ne risque-t-on pas d'aboutir à un manque de visibilité ? À notre avis, la ventilation des articles budgétaires peut être bénéfique à la compréhension et à l'allocation des budgets. Peut-être pourriez-vous m'expliquer encore votre point de vue sur ce point-ci.

Concernant la subvention pour primes et compléments, nous observons une augmentation importante de presque 16 %. Il est fait mention des estimations réalisées par l'ONEM. Pourriez-vous nous éclairer sur ces estimations ? Si possible, j'aimerais entendre des précisions sur le processus de réaction budgétaire aux estimations de l'ONEM. Sont-elles systématiques, une fois le contrôle budgétaire de l'ONEM effectué ou est-ce un contrôle annuel ou suivant une autre périodicité ? Madame la Ministre, pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet également ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Pour répondre de manière directe à votre dernière question, il est évident qu'en toute transparence, nous calquons nos chiffres budgétaires et donc d'ajustement budgétaire aux chiffres qui sont livrés par l'ONEM par l'ONSS, par le SPP Intégration sociale

pour chacune des politiques pour lesquelles ils exercent encore aujourd'hui la gestion du financement.

Donc, tout cela est extrêmement transparent. Dès que des chiffres nous sont communiqués, nous en tenons compte. Puisque nous ne sommes pas gestionnaires financièrement de la mesure, nous devons bien nous en remettre au gestionnaire financier.

Par rapport au CISPE, pourquoi avoir créé des allocations distinctes ? Vous vous posez la question de savoir si cela va être plus clair. Demain, ce sera plus clair puisque vous aviez auparavant des montants APE sur l'allocation budgétaire APE générale. Vous ne saviez pas quel montant de ces APE était dévolu aux centres d'insertion socioprofessionnelle. Vous ne saviez pas, dans la part de la manne de la réduction de cotisations patronales quelle part était dévolue aux centres d'insertion socioprofessionnelle. L'idée était donc vraiment, aujourd'hui, d'avoir deux articles budgétaires qui vont indiquer clairement : voilà les moyens qui reviennent aux centres d'insertion socioprofessionnelle pour leur politique de manière très claire et transparente. Cela va donc poursuivre l'objectif de la réforme, de lisibilité et de simplification administrative.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci pour les éléments livrés par Mme la Ministre. En effet, si c'est dans ce but, cela peut être vu comme rassurant.

Mme la Présidente. - Nous poursuivons avec le programme 13 « Plan de résorption du chômage ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme ?? « Contrôle de la disponibilité des chômeurs ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 17 « Titres-services ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 18 « Réduction des cotisations sociales sur les groupes cibles ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 19 « Emplois de proximité ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 21 « Formations professionnelles ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 22 « Formations FOREm ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 24 « IFAPME ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Nous passons au programme 25 « Politiques croisées dans le cadre de la formation ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - La Commission de l'emploi et de la formation recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget, de la fonction publique et de l'énergie l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Emploi et de la Formation.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Tant que tout le monde est là, avant de passer au point suivant, puisqu'on va faire une pause de midi, tout le monde va-t-il venir poser ses questions à part M. Henquet qui m'a dit qu'il la transformait en écrite ?

(Réactions dans l'assemblée)

Je sais, mais comme il y a d'autres collègues.

(Réactions dans l'assemblée)

On se revoit à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 17 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 13 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME POTIGNY À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE DÉCALAGE ENTRE LES CHOIX D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN MAIN-D'ŒUVRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le décalage entre les choix d'orientation professionnelle et les besoins spécifiques en main-d'œuvre ».

La parole est à Mme Potigny pour poser sa question.

Mme Potigny (MR). - Madame la Ministre, en 2015, vous et vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale vous réjouissiez des avancées visant à renforcer la formation des jeunes en articulation avec les besoins des entreprises avec la volonté d'avoir, je cite : « Une plus grande synergie avec le monde de l'entreprise afin d'en faire un partenaire clé de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi. »

Un des objectifs poursuivis est le suivant : une école qualifiante et une formation professionnelle ancrées dans la réalité des métiers et axées sur les métiers en devenir. J'aimerais savoir où l'on en est actuellement en 2017 ? D'après des chiffres récents, les études dédiées aux matières scientifiques, techniques ou industrielles n'attirent malheureusement que peu de jeunes alors qu'il y a une réelle demande sur le terrain. Nathalie Bamps parle donc, dans son article, d'un « décalage avec les besoins des entreprises ».

Dès lors, on peut s'interroger sur les synergies annoncées en 2015 avec les entreprises. Qu'en est-il des objectifs menés par les 10 bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi censés être un lien stratégique entre écoles, opérateurs en formation et entreprises ?

Qui plus est, qu'en est-il des travaux de groupe conduit par l'IWEPS pour diagnostiquer les besoins des métiers ? Qu'en est-il aussi de l'objectif du Service francophone des métiers et des qualifications, la SFMQ, qui devait tripler le nombre de profils pour 2017, traduisant ainsi la réalité économique et étant, de la même manière, des référentiels pour les partenaires ?

Selon le communiqué, 150 profils devaient être finalisés en 2017. J'aimerais savoir si ce chiffre est atteint. D'après Jean De Lame, directeur du département Emploi-Formation de l'Union wallonne des entreprises, on est très loin du compte.

Enfin, est-on certain que les jeunes maîtrisent suffisamment les réalités du marché de l'emploi ? Ne faudrait-il pas insister sur les débouchés tangibles, les perspectives de carrière offertes par certains secteurs ? N'y a-t-il pas une réflexion globale et à long terme à mener notamment avec le SIEP ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les instances bassins Enseignement qualifiant-Formation professionnelle-Emploi ont été mises en place début 2015 sur la base du décret du 23 avril 2014.

Chaque année, une analyse détaillée des données relatives à l'offre d'enseignement et de formation est réalisée sur le bassin, au regard de l'offre et de la demande d'emploi. L'étude tient également compte de l'anticipation des besoins en compétences et qualifications et s'appuie sur la concertation avec les représentants des opérateurs et des entreprises locales. Sur cette base, chaque instance bassin produit des recommandations, recommandations qui portent sur les filières métiers, ou grappes métiers, à développer en priorité dans l'offre d'enseignement ou de formation sur son territoire.

Les rapports des instances bassins s'adressent en priorité aux opérateurs de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle. Ils sont nombreux, puisque l'on va parler de l'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel de plein exercice ou en alternance, de l'enseignement spécialisé de plein exercice et en alternance, du FOREm, comme opérateur de formation, de Bruxelles Formation, de l'IFAPME, du SFPME et de l'enseignement secondaire de promotion sociale. Vous voyez que les acteurs sont nombreux.

Ces rapports sont le résultat des concertations territoriales et sont largement diffusés. Les derniers ont été produits en décembre 2016.

Les opérateurs de formations se saisissent, de plus en plus, de ces recommandations pour adapter ou modifier leur offre de formations.

L'articulation entre les filières de formation et d'enseignement et les besoins des entreprises passe par des référentiels métiers et formations développés notamment par le Service francophone des métiers et qualifications, le SFMQ.

Pour ce faire, le SFMQ a déjà réalisé 56 profils métiers et 56 autres sont en cours de production malgré une vacance de direction de plusieurs mois pour cause de maladie au sein du service – ce sont des choses difficiles pour les activités, pour un service qui, par ailleurs, est un service à comptabilité autonome du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour constituer les profils métiers, le SFMQ collabore directement avec les secteurs et les entreprises, ce qui va permettre la mise en place de synergies efficaces entre le monde de l'entreprise et celui de la formation.

Pour rencontrer les besoins prioritaires des entreprises, le SFMQ a mené une analyse sur les métiers en pénurie listés tant par le FOREm que par Actiris. Quatorze de ceux identifiés par le FOREm disposent d'un profil métier SFMQ, 11 autres profils sont en cours d'élaboration et 16 autres le seront ultérieurement.

La dynamique des bassins a également permis le développement de plusieurs projets transversaux déclinés en « pôle de synergie », au niveau du territoire et rassemblant les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'insertion ainsi que des employeurs. Ces pôles de synergies ont notamment pour objectif d'identifier les difficultés relatives à certains métiers et aux filières de formation et d'enseignement qui y conduisent. C'est toute la question de l'image négative qui colle trop souvent aux métiers techniques, parfois même technologiques, c'est le manque de places de stages, ce sont les profils métiers à adapter, les équipements pédagogiques sous-utilisés, le manque d'outils pédagogiques ou leur qualité. Bref, ces projets concourent à réduire le décalage entre les choix d'orientation professionnelle et les besoins spécifiques de la main-d'œuvre, en essayant d'impliquer plus les entreprises, notamment au travers du développement de stages et de l'alternance, ou encore le développement d'outils d'orientation professionnelle tout au long de la vie.

L'IWEPS contribue au développement des systèmes d'information mis à disposition des instances pour pouvoir les aider à la prise de décision. Le cadre de référence développé avec le concours de l'IWEPS porte non seulement sur les besoins des entreprises, mais aussi sur les ressources des territoires et une meilleure connaissance des trajets d'insertion postscolaires. Le cadastre des parcours éducatifs et postéducatifs mené en synergie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit pleinement dans ce cadre.

En ce qui concerne les avancées réalisées dans le champ de l'orientation, il est important de souligner que le Gouvernement wallon a approuvé, le 23 juillet 2015, le Programme de mise en œuvre du dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie. Le Gouvernement quadripartite du 7 juillet 2016 a confirmé ces orientations en matière d'information, de sensibilisation ou d'orientation tout au long de la vie.

Le dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie s'articule autour des trois cités des métiers wallonnes, Charleroi, Liège et Namur, elles-mêmes construites autour des CEFO, les carrefours Emploi-Formation-Orientation, et associe des acteurs partenaires, comme les organisations de jeunesse, le SIEP, InforJeunes, les centres psychomédicososiaux, et cetera.

Ce réseau est résolument ouvert sur le monde des entreprises. Il est résolument ouvert sur les opportunités offertes par le numérique. Il permet de développer une démarche d'orientation tout au long de la vie, pour que chacun s'inscrive dans une dynamique de formation ou d'enseignement en adéquation avec les besoins des entreprises et en adéquation bien sûr avec ses aspirations propres et personnelles.

Il s'agit d'apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les publics, quels que soient leur profil, leur statut ou leur âge.

Par exemple, les CEFO, dans le cadre du projet « Les Métiers vont à l'école », mènent des actions d'information dans les établissements d'enseignement secondaire. Le député de votre commission a eu l'occasion de visualiser sur le terrain cette opération « Les Métiers vont à l'école » où l'on propose aux élèves de choisir en fonction de leur souhait, de leur volonté d'intégration, dans un profil métier ou pas, de pouvoir discuter de tout cela au niveau de l'école.

Le dispositif vise à renforcer ou objectiver les éléments sur lesquels les élèves se fondent pour choisir leur orientation.

Certains confirment purement et simplement. D'autres se posent beaucoup de questions à l'issue de ces séances.

Dans ce cadre, les CEFO proposent des actions de découverte et d'information sur les métiers, tant les métiers en pénurie, les métiers d'avenir, les métiers techniques, scientifiques, manuels, et cetera, et sur le marché de l'emploi, qu'il soit local, régional, ou que ce soit de la sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi.

Ces actions concernent les élèves de quatrième, cinquième et sixième année. Elles se déroulent sous forme de séances collectives de 1 heure 30 environs, avec des groupes de idéalement 25 élèves.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse, qui, comme mon collègue l'a rappelé ce matin quant à, vos réponses, est toujours très complète.

Ce que je retiendrai très brièvement de la réponse, c'est que c'est clair que pour atteindre l'objectif, il faut vraiment la synergie la plus large possible entre ces différents organismes, que ce soient les bassins de formation, que ce soit l'IWEPS, que ce soit les entreprises auprès desquelles il faut insister au niveau des places de stage, pour informer les jeunes par rapport à ces métiers en pénurie, à ces métiers d'avenir où il y a

justement des débouchés et des perspectives de carrière. Je pense que c'est vraiment à partir de cette synergie très large que l'on arrivera à atteindre l'objectif qui est, d'une part, d'offrir aux jeunes de l'emploi et, d'autre part, de répondre aux différentes demandes des entreprises par rapport à des métiers en pénurie et des métiers où il y a non seulement pénurie, mais il y a aussi du futur concret pour les jeunes.

QUESTION ORALE DE MME POTIGNY À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGRÉMENT ET À L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTOCRÉATION D'EMPLOI (SAACE) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE) ».

La parole est à Mme Potigny pour poser sa question.

Mme Potigny (MR). - Madame la Ministre, merci encore à la présidente et à la ministre et à mes collègues commissaires d'avoir accepté ma demande.

(Réactions dans l'assemblée)

Madame la Ministre, en vue d'un projet de décret redéfinissant l'agrément et les octrois de subventions aux SAACE, c'est-à-dire structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, des réunions ont eu lieu, notamment avec les représentants du secteur concerné en mai dernier.

Bien conscients que ce décret est nécessaire pour répondre aux normes européennes, ces derniers s'inquiètent néanmoins de la formulation de certains articles et des conséquences qui pourraient en découler, car le cadre juridique actuellement proposé ne répondrait pas aux réalités de terrain.

Plusieurs cosignataires vous ont donc adressé, Madame la Ministre, un courrier afin de vous faire part des termes qu'ils souhaiteraient voir amendés avant que vous ne présentiez la mouture finale dudit décret.

Je sais qu'en fonction de l'actualité, il y a des choses qui changent, mais j'aimais quand même bien garder cette question-là, parce que je crois que c'est un sujet vraiment important.

Je voudrais savoir si, dans les délais qui se sont écoulés depuis la rencontre que vous avez eue avec ces différents représentants, vous aviez l'idée de prendre en considération les remarques formulées par les 12 SAACE agréées. Comment comptiez-vous répondre aux éléments qu'ils estiment être préjudiciables, tant pour leur objet social, leurs mode et moyens de fonctionnement que pour le public cible ?

Chose importante aussi dans ce dossier, évidemment, il y a la position de l'Agence sociale du fonds européen. Tout en répondant aux directives européennes, la question que l'on peut se poser, c'est de savoir si la Région wallonne a des latitudes pour adapter le texte en fonction des critères qui lui sont propres.

Je sais que ce procédé créé était en troisième lecture. Je voudrais bien savoir où il est arrêté pour le moment, si je puis le dire de cette façon-là.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la révision du décret qui organise les SAACE, les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplo,i est un chantier qui, depuis son entame, est réalisé en collaboration avec l'ensemble des 12 structures. Le chantier est d'importance. Son objectif est forcément de renforcer la stabilité mais aussi l'efficacité de ces structures en adéquation avec les nouvelles réglementations régionales, fédérales et européennes qui bien sûr s'imposent à nous.

J'ai prévu de proposer prochainement l'adoption du projet de décret en troisième lecture par le Gouvernement et de vous le soumettre avant l'interruption des travaux parlementaires de l'été. Cela, c'était mon intention. Le reste, nous verrons où nous arriverons.

Dans ce cadre, j'ai invité les structures à une présentation du projet de texte qui tient compte d'un ensemble de remarques formulées par le secteur.

Suite à cette réunion qui s'est tenue le mois dernier, au mois de mai, les structures ont précisé certaines demandes à la lumière des réalités du terrain.

Je suis très attentive aux remarques formulées et, par ailleurs, pleinement consciente que les excellents résultats générés par les SAACE s'appuient sur un encadrement professionnel des demandeurs d'emploi porteurs d'un projet d'entreprise.

Cependant, nous devons constater que certaines pratiques développées et relevées par l'inspection sociale ou l'agence FSE se heurtent aux règles administratives qui s'imposent dans le cadre de la gestion des fonds publics et des fonds européens. Par exemple, c'est toute la question de la sous-traitance entre structures, c'est la gestion des ressources humaines pouvant relever de la mise à disposition. Bref, c'est ce type de difficulté rencontrée.

Une rencontre sera prochainement programmée avec l'ensemble des présidents des structures SAACE.

Je suis consciente que le cadre de demain imposera des modifications de fonctionnement, mais le travail constructif qui est réalisé apportera une plus grande stabilité dans la gestion des différentes subventions publiques et une simplification des mécanismes de calcul de ces subventions et de leur mécanisme d'octroi.

En ce qui concerne plus précisément le subventionnement, l'administration réalise un travail d'objectivation des coûts et des sources de subventionnement de chacune des structures pour déterminer le calcul de compensation qui à l'avenir sera appliqué dans le cadre d'un mandat de service d'intérêt et économique général.

En ce qui concerne les structures qui bénéficient du fonds social européen, cela ne changera rien puisque la part publique valorisable, donc la part des subventions, reste largement supérieure aux moyens additionnels octroyés.

Le calcul de compensation facilitera d'ailleurs grandement le travail de remontée des dépenses une fois que l'agence FSE appliquera les coûts simplifiés, puisqu'elle pourra également s'appuyer sur une méthode objectivée et validée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse que je relirai avec attention. C'est vrai que je soutiens ce type d'outil, parce que je connais différentes personnes à la tête de ces SAACE et je pense que ce sont vraiment d'abord de beaux outils et que ces personnes, ces responsables sont vraiment motivés pour offrir aux demandeurs de ces outils, aux utilisateurs, le maximum d'aides pour se lancer dans cette création d'entreprises.

Je suis heureuse d'entendre qu'une autre réunion qui est prévue pour les rencontrer et pour finaliser ce projet de décret qui, j'espère aussi, sera voté prochainement.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ADMINISTRATIFS AUX AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI (ALE) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le remboursement des frais administratifs aux agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame le Ministre, vous me disiez tout à l'heure que vous aviez été visiter pas mal de centres IFAPME, dont celui de Charleroi. Personnellement, ces derniers temps, j'ai été visiter des Agences locales pour l'emploi.

C'est vrai que j'ai été assez surpris des différentes récriminations qu'elles avaient à émettre par rapport au FOREm, ce qui a constitué x questions écrites et quelques questions orales que je distribuerai sur les deux dernières commissions.

Celle-ci concerne les remboursements des frais administratifs via le FOREm aux ALE qui sont indispensables pour une bonne organisation de ces agences locales.

Plusieurs ALE ont interpellé la plateforme des ALE wallonnes, la PAW, pour malheureusement dénoncer le fait que les frais administratifs sont désormais systématiquement payés avec trois mois de retard, au minimum. Ce fut le cas en tout cas pour le troisième trimestre 2016, mais bien pire, les frais n'ont pas encore été remboursés pour le quatrième trimestre 2016 et il en est de même pour le premier trimestre 2017. Le retard est donc pratiquement de plus de six mois.

La situation devient réellement problématique pour les ALE, car ces frais couvrent leurs frais quotidiens.

En mars 2017, le FOREm avait été interpellé par la PAW à ce sujet et avait répondu et reconnu qu'il y avait effectivement du retard dans le versement des frais administratifs, que le calcul pour obtenir le montant à verser aux ALE n'est pas si simple – mais en Wallonie, on sait bien que rien n'est simple – et qu'une comptable avait rejoint l'organisation pour prendre cela en charge. Les délais seraient donc régularisés en 2017, mais sans en préciser l'échéance.

Comment expliquer cette situation ?

Parce que forcément, cela met à mal l'existence des ALE, quelles sont les ressources dont dispose le FOREm pour régulariser cette situation ? Quelles en sont les échéances ?

Que proposez-vous pour garantir la santé financière des ALE ?

Comment éviter que le problème ne se reproduise ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, l'arrêté royal du 11 décembre 2006, transposé en droit wallon suite à la sixième réforme de l'État, précise que les agences locales pour l'emploi disposent de subsides alloués au fonctionnement des agents détachés, qui leur sont versés par le FOREm.

Ainsi, chaque ALE bénéficiant de la mise à disposition d'agents détachés du FOREm perçoit une indemnité annuelle par agent équivalent temps plein qui doit couvrir les frais liés au fonctionnement de ce dernier.

Il est prévu que cette indemnité soit versée de manière trimestrielle durant le mois qui suit le trimestre écoulé.

Le transfert de la compétence ALE et du personnel y afférent au 1er janvier 2016 a soulevé de nombreuses questions qui ont dû être traitées en priorité au sein de la cellule de coordination des ALE, mise en place au FOREm, et dans ce contexte, le paiement des frais administratifs a effectivement été impacté.

Les difficultés rencontrées trouvent notamment leur origine dans des modifications du numéro de compte de certaines ALE et dans des interventions techniques sur le serveur informatique du FOREm pour tenir compte de la nouvelle gestion des ALE.

Néanmoins, dès le début de cette année, le FOREm a renforcé l'équipe de la coordination centrale des ALE afin d'assurer le paiement des subsides de ces dernières dans les délais réglementaires. Depuis le second trimestre 2017, le traitement des données se déroule de manière fluide et les subsides sont payés dans les temps impartis.

Je suis et resterai évidemment très vigilante au respect des délais de paiement de ces subsides, par le FOREm, car je sais que ces derniers nécessaires au bon fonctionnement des ALE.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Je vais sans doute, redire l'importance des ALE qui tentent de remettre à l'emploi des personnes qui sont très éloignées de l'emploi, très peu qualifiées, un peu comme dans l'économie sociale si ce n'est que cela coûte bien moins cher à la Région wallonne que l'économie sociale – c'est dommage que M. Drèze ne soit pas là pour l'entendre.

Deuxième élément, les retards de paiement sont quand même interpellants, parce que c'est le FOREm lui-même qui les calcule et qui donc, sait mieux que quiconque ce qu'il doit rémunérer.

Vous dites qu'aujourd'hui, c'est réglé depuis le deuxième trimestre 2017, les personnes que j'ai rencontrées, cela date de début juin, on était donc en plein deuxième trimestre 2017. Apparemment, les versements n'étaient pas encore faits. J'espère donc qu'entre le moment où je les ai rencontrés et aujourd'hui où vous me dites que c'est réglé pour le deuxième trimestre 2017 – puisqu'eux, se plaignaient que l'on était trois trimestres en retard – c'est fait.

C'est vrai que si c'est dû à un changement du numéro de compte de l'ALE, c'est l'ALE qui est en faute, elle aurait peut-être dû avertir un peu plus tôt, mais, par contre, si c'est dû à des changements administratifs au sein du FOREm, le FOREm est quand même une structure assez importante et je pense que quand on implémente des changements, il faut les prévoir longtemps à l'avance pour que cela n'impacte pas celles et ceux qui, au jour le jour, rendent quand même des services énormes à la Wallonie.

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PROFESSIONS DITES INTERMÉDIAIRES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les professions dites intermédiaires ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, à la demande de la CSC, la Fondation travail université a établi un baromètre de la qualité de l'emploi, mettant en avant des données qui laissent penser qu'il existe une dualisation croissante entre les métiers qualifiés et peu qualifiés, provoquant une dépopulation des métiers dits intermédiaires.

Ce baromètre, basé sur les données ONSS et les enquêtes Eurostat entre 2002 et 2015 indique la tendance à la polarisation des qualifications avec, d'une part, une augmentation de la proportion de salariés très qualifiés, augmentation également de la proportion de salariés peu qualifiés et diminution de la proportion des salariés moyennement qualifiés.

L'étude fait donc ressortir le fait que deux pôles se sont formés au fil des ans, entre lesquels les professions intermédiaires se dépeuplent, telles que les fonctions administratives, par exemple, avec une baisse de 27 % du nombre de travailleurs.

Cette tendance pourrait avoir des conséquences négatives à long terme, puisque cela pourrait provoquer une marginalisation accrue des populations peu qualifiées.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette situation ? Dans l'affirmative, comment comptez-vous contrer ce phénomène ?

J'imagine que si la proportion d'employés occupant ces fonctions diminue, celle-ci reste nécessaire.

Comment garantir dès lors à long terme la réalisation dans les mêmes proportions des tâches à accomplir dans le cadre des professions dites

intermédiaires ?

Outre les fonctions administratives, quelles autres professions sont-elles considérées comme intermédiaires selon vous ? Quelles sont celles où l'on observe davantage ce phénomène de dépopularisation ?

Vous ne l'ignorez pas, le groupe MR a déposé une proposition de résolution visant à permettre l'engagement de travailleurs intérimaires dans la fonction publique wallonne, afin de répondre efficacement aux besoins ponctuels et limités dans le temps lors de périodes plus chargées où la masse de travail s'accumule.

De la même manière, ne pourrait-on imaginer le secteur de l'intérim comme une réponse à ce phénomène de dépeuplement des professions dites intermédiaires ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le baromètre 2016 de la qualité de l'emploi et du travail, réalisé par la Fondation Travail Université, montre effectivement cette polarisation des qualifications sur le marché du travail avec, d'une part, l'augmentation de la proportion de salariés très qualifiés ou au contraire peu qualifiés et, d'autre part, la diminution de la proportion des salariés moyennement qualifiés. La tendance de fond est d'ailleurs mise en avant dans de nombreuses études, ces dernières années.

Lors du Forum ministériel de l'OCDE auquel j'ai participé, le 13 juin dernier, à Berlin, le rapport de l'OCDE relatif à la Stratégie pour l'emploi a également souligné que la proportion des emplois moyennement qualifiés a chuté de 7,6 points de pourcentage entre 1995 et 2015 dans ses États membres, tandis que la part des emplois hautement qualifiés et peu qualifiés augmentait respectivement de 5,3 points et de 2,3 points.

Quels sont les facteurs explicatifs ? Deux étaient avancés :

- les progrès technologiques, premiers responsables de cette évolution, la presse s'en fait encore écho aujourd'hui ;
- dans une moindre mesure, la mondialisation et le phénomène de délocalisation de la production dans des pays où les salaires sont moins élevés.

Les analyses du FOREm sur les métiers d'avenir pour la Wallonie attestent, elles aussi, d'un besoin croissant des entreprises en personnel qualifié. Sous l'effet de la transition numérique notamment, les contenus et périmètres des métiers, ainsi que les compétences recherchées évoluent. La robotisation et la numérisation ont d'ores et déjà un impact important sur des tâches manuelles. De plus en plus de tâches peu qualifiées sont par ailleurs sous-traitées dans des pays où le coût de la main-d'œuvre est fort bas.

Pour les emplois peu qualifiés qui tendent à augmenter, il s'agirait principalement d'emplois de proximité qui ne sont guère délocalisables, en lien avec les filières courtes ou, entre autres, en lien avec les services aux personnes.

Une analyse des difficultés de recrutement des agences agréées de travail intérimaire a été réalisée par le FOREm, à la demande de la Chambre de concertation, organe institué par le Gouvernement wallon au travers du décret du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou l'agrément des agences de placement.

Cette chambre organise la concertation avec les agences de placement et les agences de travail intérimaire dans différents domaines, dont la diffusion d'informations dans le cadre de la transparence du marché de l'emploi régional.

Les rapports transmis par les agences de travail intérimaire permettent de mettre en avant les métiers les plus demandés par les particuliers – on regarde le nombre de candidats inscrits –, les métiers les plus demandés par les entreprises – on va regarder le nombre de contrats conclus – et les métiers pour lesquels il y a le plus de difficultés de recrutement.

Il ressort notamment que mis à part les professions paramédicales, qui sont le troisième groupe professionnel le plus demandé, les professions intermédiaires, comme les services administratifs et commerciaux ou encore les forces de vente figurent dans le bas du classement des métiers les plus demandés par les entreprises.

À l'inverse, sous l'effet du progrès technologique, de la tertiarisation et de la mondialisation de l'économie, la demande de travail qualifié augmente.

Si la nature des tâches change, seule la formation initiale et continue peut permettre une meilleure adéquation entre les compétences demandées par les employeurs et celles détenues par les travailleurs ou futurs travailleurs.

II s'agit d'un enjeu majeur pour garantir le maintien et la mobilité dans l'emploi, comme pour favoriser l'insertion professionnelle. Les travaux prospectifs menés par le FOREm afin d'identifier ou anticiper les besoins futurs en métiers et compétences revêtent donc une réelle importance.

Le Gouvernement wallon restera naturellement attentif à l'évolution du secteur. Il est évident qu'il faut continuer à investir et soutenir les missions fondamentales et essentielles du secteur de l'intérim qui,

ne l'oublions pas, est et doit rester, comme je l'ai déjà souvent évoqué en cette assemblée, un levier vers une insertion et un maintien durables et de qualité sur le marché du travail.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Il est certain que cette augmentation continue du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, surtout parmi les femmes – ce dont on peut par ailleurs se réjouir – est un plus. Cependant, à partir du moment où elle croît parallèlement à un phénomène de déscolarisation, surtout à Bruxelles et en Wallonie, elle peut faire craindre une marginalisation des peu qualifiés qui, souvent, par ailleurs se réfugient dans des situations précaires, avec des emplois de pseudo-indépendants, des horaires irréguliers et très souvent des horaires à temps partiel.

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA SITUATION DES EMPLOYEURS DANS LES SECTEURS EN PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE »

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PÉNURIE DE GRUTIERS EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Nicaise, sur « la situation des employeurs dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre » ;
- de Mme Nicaise, sur « la pénurie de grutiers en Wallonie ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser ses questions.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, nous parlions récemment des métiers de la construction et nous apprenons aujourd'hui que le secteur du levage déplore une pénurie criante de grutiers.

Si la lutte contre la pénurie dans certains secteurs dépend de plusieurs facteurs tels que la bonne orientation du demandeur d'emploi, mais aussi la nécessaire sociabilité vis-à-vis d'un potentiel employeur, vous n'aviez pas hésité à mettre en cause ce secteur en parlant de la responsabilisation des employeurs des secteurs concernés par la pénurie.

La presse relayait récemment la situation des employeurs dans le secteur du levage. Vu l'absence d'une filière de formation de qualité, ils sont obligés de se débrouiller eux-mêmes pour former leurs grutiers, bien entendu sans aucune prime de formation dès lors que même s'il existe une formation, celle-ci semble inadaptée pour le métier de grutier.

Cette démarche des entrepreneurs du secteur implique un à deux mois de formation pour permettre à un grutier débutant d'être autonome sur le terrain. Il se met ensuite régulièrement à jour par lui-même. Toutefois, pour l'employeur, cela signifie le paiement de deux salaires : celui qui forme et celui qui est formé. C'est donc pour l'entreprise le prix à payer pour disposer d'un grutier expérimenté.

N'y a-t-il pas lieu de cesser de décrier les employeurs de ces secteurs en difficulté et de trouver un moyen efficace de collaborer avec eux ? Un dialogue constructif a-t-il été mis en place pour soutenir les employeurs de ces secteurs en pénurie autant que les demandeurs d'emploi de ces mêmes secteurs ?

Il est difficile aujourd'hui de trouver un grutier expérimenté et disponible sur le terrain. À cette difficulté semble s'ajouter la pratique d'un débauchage qui semble être monnaie courante sur le marché en raison de la rareté du profil.

Je l'ai dit, le secteur déplore d'une part l'absence d'une filière de formation de qualité et d'autre part, une profonde méconnaissance du métier de grutier et de ses multiples facettes telles dans le secteur du levage par exemple.

Certes, le FOREm propose une formation et se vante d'ailleurs d'avoir formé 47 grutiers en 2016. Toutefois, les employeurs du secteur affichent un enthousiasme modéré, voire même un rejet pour ladite formation qui, selon eux, ne correspond pas du tout à la réalité du terrain puisque cette formation ne fait que donner les bases du métier.

Comment se fait-il qu'il n'existe pas d'autres opérateurs de formation que le FOREm sur ce marché ? Ce monopole de la formation, puisqu'il ne correspond manifestement pas aux besoins du terrain, a pour conséquence de créer une pénurie de grutiers expérimentés, conséquence que doivent supporter, in fine, les demandeurs d'emploi.

N'existe-t-il pas, parmi les nombreux partenaires du FOREm, un partenaire capable de proposer une formation de qualité et correspondant aux pratiques du terrain en matière de grutage ?

J'en reviens à la position que vous aviez adoptée lorsque nous avions abordé les métiers de la construction en faisant peser sur l'entrepreneuriat une certaine responsabilité. Ce discours apparaît très différent de celui du secteur, mais également du discours des syndicats.

Comment pouvez-vous expliquer ce décalage ?

J'imagine que vous avez concerté avec les partenaires sociaux tout au long de la réforme et je présume qu'à l'avenir, il importera de rencontrer les principaux secteurs en pénurie afin de trouver une solution concrète.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, entre 2006 et 2014, le FOREm a analysé en profondeur 102 métiers en pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour identifier les besoins des demandeurs d'emploi, les besoins des entreprises, pour adapter l'offre de formation qualifiante et peu qualifiante et in fine, renforcer l'accès à l'emploi.

Les métiers analysés ont couvert des secteurs relatifs à la construction, l'industrie technologique, le transport, la logistique, la santé et l'action sociale.

Le métier de grutier a été bien évidemment analysé dans ce cadre. Soulignons aussi que cet important travail d'analyse a été réalisé en collaboration avec les représentants des secteurs professionnels.

Le travail se poursuit aujourd'hui à travers divers dispositifs intégrés dans les activités du FOREm, dont notamment la réalisation d'un baromètre semestriel des métiers et sur la base notamment d'enquêtes de suivi des offres d'emploi qui visent en priorité l'ensemble des fonctions critiques et des métiers en pénurie.

Dans ce cadre, les fonds sectoriels de formation sont aussi consultés. En ce qui concerne le métier de grutier, 335 demandeurs d'emploi étaient positionnés sur le métier de conducteur de grue en mai dernier.

En parallèle, entre mai 2016 et mai 2017, le FOREm a reçu, de la part des employeurs du secteur, 67 offres d'emploi de conducteurs de grues pour des contrats à durée déterminée ou indéterminée ce qui est, avouons-le, très faible à l'échelle de la Wallonie.

Le fonds sectoriel de formation du secteur de la construction, qui s'appelle Constructiv, que le FOREm a consulté dans le cadre de l'établissement de la liste des métiers en pénurie et des fonctions critiques n'a pas souhaité faire apparaître ce métier sur la liste.

Parallèlement, le métier de conducteur d'engins de chantiers fait quant à lui partie de la liste des fonctions critiques avec l'aval de Constructiv. En effet, entre mai 2016 et mai 2017, le FOREm a reçu 153 offres d'emploi portant sur ce métier pour des contrats à durée déterminée ou indéterminée et 264 offres d'emploi supplémentaires ont été diffusées à la demande des agences intérimaires sur le site du FOREm.

Comme pour toutes les autres fonctions critiques ou en pénurie, le métier de conducteur ou de conductrice d'engins de chantiers fait l'objet d'actions de sensibilisation menées par le FOREm et ses partenaires dans les écoles, les CEFO, les cités des métiers et dans le cadre de l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi.

Treize tables rondes sectorielles ont été animées par le FOREm l'an dernier, en ce compris avec le secteur de la construction et du bois. Les tables rondes ont réuni un grand nombre d'experts avec des acteurs de la formation et suivi des pôles de compétitivités, des centres de compétences, des fonds sectoriels, des entreprises, mais aussi d'autres acteurs du marché de l'emploi.

Ces analyses proposent une vision coconstruite à trois ou cinq ans de besoins de compétences et en formation et représentent donc un référent pour appréhender un plan stratégique développé notamment par les différents centres de compétences.

Depuis toujours, le FOREm est inscrit dans une démarche partenariale avec les partenaires sociaux du secteur de la construction pour l'identification des besoins de compétences des entreprises du secteur et l'organisation de formations ad hoc dont celles spécifiées dédiées à la conduite d'engins de chantiers.

Aujourd'hui, plusieurs engins de chantiers, des grues à tour et une grue mobile sont mis à disposition par les partenaires sociaux sectoriels sur les deux sites des centres de compétence Construforme, à Grâce-Hollogne et à Châtelineau, pour former les demandeurs d'emploi, les travailleurs, mais aussi les étudiants et leurs professeurs sur un matériel qui est « up to date ».

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion récemment de monter dans une grue, mais c'est devenu un véritable engin électronique. C'est d'ailleurs assez agréable de jouer avec tous les boutons. Je connais un bourgmestre qui ne voulait plus descendre de la grue et s'amusait avec toute l'électronique à l'intérieur de la grue. Je ne vous dirai pas son nom.

(Rires)

Dans le cadre de la relabellisation des centres de compétences Construform, un comité d'orientation où siègent les représentants du secteur, du FOREm et de l'IFAMPE, a aussi été mis en place. Ce comité a pour mission de veiller à l'adéquation entre les entreprises proposées et les besoins de compétences des entreprises.

Périodiquement, l'offre de formation est aussi actualisée en fonction des demandes et besoins objectivés par le pôle d'orientation dont font partie les représentants de Constructiv, le fonds de formation du secteur de la construction.

Le secteur du montage et de la location de grues, qui fait partie de la commission paritaire 111.3 dispose, lui aussi, d'un fonds sectoriel. C'est l'ASBL Montage. Ce fonds sectoriel contribue au développement d'une offre de formation spécifique mise en œuvre par le centre de

formation COMOKRA qui résulte d'une collaboration entre le VDAB, la société Sarens, qui est le deuxième plus grand groupe mondial dédié au levage, et l'ASBL Montage.

Ces formations sont agréées dans le cadre des décrets sur les incitants financiers à la formation des travailleurs, des chèques formation, du crédit adaptation, du congé éducation payé et du PFI.

L'offre de formation des centres de compétences Construform s'articule aussi en bonne intelligence avec celle du centre COMOKRA.

Enfin, le site www.vzwmontage.be renseigne de manière exhaustive tous les moyens, les aides, les primes auxquels un employeur peut prétendre pour la formation de son personnel.

L'origine du désappointement vécu par les entreprises qui emploient des grutiers résulte apparemment d'une méconnaissance tant de l'offre de formation des centres Construform et COMOKRA que des dispositifs de soutien à la formation des travailleurs.

La direction unique employeur du FOREm a immédiatement réagi. Cette direction a pris contact avec ces employeurs pour leur proposer l'offre de services du FOREm et pour les aider à mettre en œuvre leurs projets respectifs de formation et de recrutement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, j'entends bien votre réponse qui apporte plusieurs éléments qui n'étaient pas en ma possession, dont notamment la présence sur deux sites de centres de compétences Construform d'engins destinés à former de manière valable les futurs grutiers.

J'entends que le FOREm a répondu immédiatement – et je ne sais pas si c'est immédiatement après que la question se soit posée ou immédiatement après que les professionnels du secteur se soient manifestés – pour prendre contact avec eux et voir ce qu'il en était.

Pour le reste, ce n'était pas tant l'absence de formation du FOREm qui était mise en exergue par le secteur, mais l'inadéquation de la formation et le manque de caractère pointu de celui-ci.

J'avais également pour écho que le fait qu'une formation existait au sein du FOREm ne permettait pas d'obtenir d'autres aides à la formation. J'entends que cela ne serait pas tout à fait correct et que cela relèverait d'une mauvaise information du secteur.

Enfin, j'ai bien noté deux autres éléments de votre réponse avec une formation sectorielle agréée au sein d'une entreprise qui loue des grues et qui est dans le secteur montage et le fait d'avoir un site de référence www.vzwmontage.be. Je me ferai un devoir d'aller consulter ce site.

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE REFUS PAR DES EMPLOYÉS DU SECTEUR DES TITRES-SERVICES D'EFFECTUER CERTAINES PRESTATIONS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le refus par des employés du secteur des titres-services d'effectuer certaines prestations ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, le secteur des titres-services est confronté à un phénomène inédit : la multiplication des refus de certains employés – dans la question que je vous ai transmise, j'ai mis : « certaines employées », mais je pourrais dire : « certains employés », ce serait plus juste – de prester une mission de nettoyage chez un client homosexuel ou chiite.

On observe également ce phénomène croissant de refus de prestation dans le secteur des soins à domicile.

J'imagine, Madame la Ministre, que comme moi vous trouvez ce phénomène interpellant.

Si l'on ne peut pas parler ici de discrimination, mais bien de faute grave. Il me parait que des actions doivent être mises en œuvre pour endiguer ce phénomène.

Je m'interroge également sur la façon dont les employeurs réagissent dans ce genre de cas de figure.

Avez-vous déjà eu l'occasion de mettre en place des actions de sensibilisation visant les employées concernées par ce phénomène ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, depuis la parution, c'était le 9 juin dernier, de cet article : « Ces femmes de ménage qui refusent de travailler chez des gays » dans la presse, le FOREm et Federgon se sont déjà concertés à propos d'actions communes à mener pour lutter contre ce nouveau phénomène constaté dans le cadre des Titres-Services.

Les cas de refus de prestations sont, heureusement, peu fréquents et se retrouvent, principalement, en zone urbaine, avec une fréquence plus importante sur Bruxelles.

Depuis 2008, la réglementation relative aux agences agréées titres-services a été adaptée pour insérer une condition d'agrément qui est celle-ci : « L'entreprise s'engage à ne pas pratiquer à l'encontre des travailleurs et des clients de discrimination directe ou indirecte visée à la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ».

En, conséquence, une entreprise qui pratiquerait une discrimination de ce type pourrait, bien sûr, s'exposer à des sanctions financières, voire un retrait d'agrément.

Si la discrimination est du ressort du travailleur et non pas de l'entreprise agréée, l'analyse juridique démontre que le travailleur est passible d'un licenciement pour faute, grave. Étant donné que cette extrémité n'est souhaitée ni par le FOREm, ni par les représentants des entreprises, ni par les entreprises elles-mêmes, des actions de prévention et de sensibilisation seront mises en place en partenariat avec les représentants des entreprises, les syndicats et les fonds de formation. Outre ces actions de sensibilisation, une charte à l'intention des entreprises agréées est en préparation pour rappeler à chacune des parties ses droits et ses obligations. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je suis heureuse d'entendre que Federgon et le FOREm se sont rencontrés sur le sujet et que si la discrimination vient de l'entreprise de titres-services elle-même, il pourrait y avoir un retrait d'agrément ; s'il s'agit du travailleur employé dans l'entreprise de titres-services, ce pourrait être constitutif d'un licenciement pour faute grave.

Je dirais que ce phénomène et cette récente vague de refus dont vous avez souligné, d'ailleurs, qu'il se produit davantage en caractère urbain sont malheureusement le symbole de la polarisation de notre société.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES EMPLOIS « PARENT-FRIENDLY » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les emplois « parent-friendly » ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, l'ASBL Amazone, créée il y a une vingtaine d'années et active sur les problématiques d'égalités des genres, a lancé un label « Enfants admis ». Ce label a pour but d'encourager ses partenaires à mener une politique « parent-friendly ».

En effet, cette association est partie du constat qu'il existait encore beaucoup de discrimination à l'égard des parents. Le but d'un tel label est évidemment de permettre à ces derniers de pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, qu'un parent ne soit pas lésé dans ses ambitions professionnelles uniquement parce qu'il est parent.

Certaines entreprises prennent déjà des mesures « parent-friendly » notamment en mettant en place des horaires adaptés, en ayant des infrastructures permettant d'accueillir des enfants ou en engageant une personne à l'écoute des contraintes familiales rencontrées par les employés, et cetera. Ces entreprises ont pu remarquer une augmentation de la productivité, moins de stress ou encore une diminution conséquente de l'absentéisme. L'ASBL Amazone résume qu'un parent heureux est un employé heureux et donne un employeur heureux.

Madame la Ministre, sur le site enfantsadmis.org, j'ai pu voir que le FOREm est partenaire. Depuis quand le FOREm s'est-il inscrit à cette initiative ? Pouvez-vous m'indiquer quelles mesures ont été prises pour mener une politique « parent-friendly » au sein du FOREm ? Peut-on déjà tirer un bilan de cet engagement ? Quel est-il ?

Êtes-vous d'accord avec l'idée que différentes dispositions permettant de concilier la vie professionnelle avec la vie familiale puissent être génératrices d'emplois ? Comment, dans les compétences qui sont les vôtres, pouvez-vous encourager les employeurs à prendre de telles mesures ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'ASBL Amazone est effectivement à l'initiative du label « Enfants admis ». Cette initiative, qui est relativement neuve, est née du constat que les discriminations au travail liées à la maternité représentent la principale forme de discrimination à l'égard des femmes.

Concrètement, dès qu'une entreprise ou une organisation s'engage à suivre la lettre d'intention de la campagne « Enfants admis », en retour elle reçoit un label.

Cette lettre d'intention reprend plusieurs des objectifs :

- engager des candidats et candidates sur la base de l'évaluation de leurs talents et compétences, sans tenir compte de leur éventuelle maternité ou leur éventuelle envie de maternité ;
- soutenir les femmes enceintes ;
- chercher des solutions avec les mères et les pères, bien entendu, pour une combinaison

harmonieuse entre la vie professionnelle et familiale.

Le FOREm, comme une vingtaine d'autres organisations partenaires ou participantes, s'est engagé à mener une politique « parent-friendly. » Dans sa pratique quotidienne, il veille au respect strict de ces objectifs, tant dans les démarches à l'égard des demandeurs d'emploi, qu'à l'égard des entreprises.

A priori, il s'agit d'un projet intéressant, dès lors qu'il permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Néanmoins, à ce stade, aucune évaluation n'a pu être réalisée pour évaluer la plus-value du label.

Plus largement, en ce qui concerne mes compétences, le FOREm assure la gestion des subventions APE et PTP dédicacées aux très nombreux emplois, financés par la Région, pour soutenir l'accueil des 0-3 ans et l'accueil extrascolaire.

Plus de 1 300 équivalents temps plein APE et de 250 équivalents temps plein PTP sont ainsi occupés dans le secteur de l'enfance et financés par le Plan Marshall, partout en Wallonie.

Le lien entre une offre de services en matière d'accueil des enfants et la disponibilité professionnelle des parents est indéniable. J'ai donc aussi soutenu les initiatives des instances bassins et de l'ONE en ce qui concerne la sensibilisation des pouvoirs locaux et des entreprises à l'ouverture de nouvelles crèches et de nouvelles maisons communautaires d'accueil des enfants dans le cadre du plan Cigogne.

En conclusion, je tiens à rappeler une fois encore que la lutte contre les discriminations et la lutte pour la meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle figure au plus haut rang de mes priorités.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse. Je n'ai juste pas entendu le moment exact où le FOREm s'est inscrit à cette initiative. Vous avez dit que c'est une initiative assez nouvelle, assez récente, mais peut-être pourriez-vous encore indiquer depuis quand le FOREm participe ? Quand a-t-on donné le label d'une politique « *parent-friendly* » au FOREm ? Cela pourrait être intéressant de le savoir.

Les différentes dispositions permettant de concilier la vie professionnelle avec la vie familiale peuvent être génératrices d'emplois. Normalement, on devrait découvrir aussi des conséquences positives de cet engagement si l'on faisait une évaluation. Pourrais-je proposer de procéder à une évaluation, pas seulement au FOREm, mais chez tous les employeurs qui s'engagent à cette politique, afin de leur demander de voir si cela a vraiment des atouts positifs, si l'on peut le chiffrer ? De la sorte, je pense que l'on pourrait sensibiliser encore beaucoup plus d'employeurs, beaucoup d'autres qui découvrent vraiment. Ce n'est pas seulement pour le bien-être et une carrière professionnelle positive des personnes engagées, mais c'est intéressant pour l'économie, pour augmenter l'emploi. C'est juste une proposition. C'est peut-être difficile de prendre position sur cela, mais je pense que cela pourrait quand même aider pour avancer dans cette matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Pour répondre par rapport au passé, à votre question « depuis quand ? », je peux vous répondre : c'est aux environs de mars 2016. Cela fait une bonne année maintenant.

Par contre, sur l'intention, vous comprendrez que c'est compliqué pour moi de vous répondre et que je ne peux que vous proposer de suggérer à la coalition suivante de s'enquérir de l'évaluation.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) POUR 2017 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives en matière d'emploi de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour 2017 ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, le 13 juin dernier, vous étiez conviée par la ministre allemande de l'Emploi, Mme Nahles, à participer à un forum politique de haut niveau autour des perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017.

L'objectif d'une telle journée a été de présenter l'ensemble des plus récentes données et analyses à propos du marché du travail, de ses tendances, de ses nouveautés et de ses perspectives au sein des pays de l'OCDE.

Comme l'OCDE nous l'informe, un nouveau tableau de bord a été élaboré pour comparer la compétitivité des marchés nationaux du travail en considération du volume et de la qualité des emplois ainsi que de

l'inclusivité du marché.

Quel est le bilan de cette journée ?

Quelles sont les conclusions de l'OCDE quant aux perspectives de l'emploi ?

Quelle est la situation de la Belgique et plus particulièrement de la Wallonie dans les informations qui vous ont été transmises ?

Des partenariats internationaux ou intra européens sont-ils prévus pour s'adapter à la réalité du marché de l'emploi européen ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, j'ai reçu une invitation de la ministre allemande de l'Emploi, Andrea Nahles, qui par ailleurs est une personnalité extrêmement intéressante au niveau de l'emploi, mais aussi au niveau de plein d'autres chantiers, notamment sur l'évolution des chantiers de notre société, les changements de paradigme de notre société. J'ai en effet participé, ce 13 juin, au Forum politique de haut niveau sur la nouvelle Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, à Berlin.

À la fin des années 80 et au début des années 90, face au constat de la persistance d'un chômage élevé dans de nombreux pays, l'OCDE a entrepris un examen approfondi des facteurs qui sont susceptibles d'expliquer la dégradation des performances des marchés du travail. Les recommandations formulées visent à améliorer la capacité des économies à s'adapter rapidement et de manière innovante aux mutations structurelles qui s'opèrent un peu partout dans le monde. Renouvelée en 2007 après évaluation, cette stratégie pour l'emploi s'est recentrée sur plusieurs thématiques.

À l'occasion du Forum ministériel, le 13 juin dernier, la nouvelle stratégie pour l'emploi de l'OCDE, qui sera prochainement adoptée, a été présentée et a fait l'objet de discussions et de débats entre décideurs politiques, experts, académiques et représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

De manière générale, l'OCDE a souligné que la proportion des emplois moyennement qualifiés a chuté de 7,6 points de pourcentage entre 1995 et 2015 dans ses États membres, tandis que la part des emplois hautement et peu qualifiés augmentait respectivement de 5,3 points et de 2,3 points. Selon l'OCDE, dont la plupart des membres sont des pays développés, les progrès technologiques sont les premiers responsables de cette évolution, et dans une moindre mesure la mondialisation, parfois synonyme de délocalisation de la production dans des pays où la main-d'œuvre perçoit des salaires moindres.

Pour l'OCDE, la politique de l'emploi doit se focaliser sur d'autres facteurs que les taux de chômage et d'emploi, et notamment, sur la qualité des emplois – rémunération et sécurité – sur une plus grande inclusivité – égalité entre hommes et femmes, insertion des personnes défavorisées face à l'emploi – et sur une flexibilité du marché permettant de résister aux crises ou de s'adapter aux évolutions technologiques – notamment, derrière cela, tout le concept de la formation tout au long de la vie.

Je suis personnellement intervenue lors de la table ronde consacrée à l'avenir du monde du travail face aux changements qui pourraient influer dans les années à venir. J'ai ainsi pu témoigner de la mise en œuvre, en Wallonie, des mesures axées sur le développement du capital humain, soutenues par le plan Marshall 4.0. J'ai notamment rappelé qu'une enveloppe budgétaire importante était annuellement consacrée depuis le premier Plan Marshall, à la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre et à la promotion des métiers en demande ou de métiers d'avenir.

Dans le cadre du plan Marshall 4.0, j'ai témoigné du fait que nous avons également souhaité, sur la base de notre réseau des centres de compétence, booster la formation des demandeurs d'emploi dans des filières porteuses d'emploi, les filières technologiques, impactées par le numérique ou encore en lien avec les pôles de compétitivité wallons. De la même manière, une nouvelle dynamique a été insufflée pour la mise en place des trois cités des métiers en Wallonie, plateformes multipartenariales et multipublics, dédicacées à l'orientation tout au long de la vie et à la découverte des métiers de demain.

Enfin, en marge du programme officiel, j'ai eu l'opportunité de rencontrer la ministre allemande de l'Emploi, lors d'un déjeuner restreint, et de m'entretenir bilatéralement avec Mme Irene Wennemo, Secrétaire d'État à l'Emploi et à l'Intégration sociale au sein du Gouvernement suédois, ainsi qu'avec M. Bach Mortensen, Directeur général de la confédération des employeurs danois. L'alternance, comme filière d'excellence, bénéficiant du soutien et de l'adhésion des employeurs, l'emploi des jeunes, l'emploi des publics fragilisés, tels que les personnes d'origine étrangère, mais également la réduction collective du temps de travail, sont quelques-uns des thèmes qui ont été abordés lors de ces rencontres politiques.

Mes interlocuteurs se sont tous montrés intéressés par des partenariats avec la Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Effectivement, je pense que cette question de l'intrusion des progrès technologiques dans le monde de l'emploi va être une question cruciale pour pouvoir lutter de manière efficace sur la situation, la formation des travailleurs. Toutes les statistiques qui

sont données sont quand même très alarmantes.

La question qui va se poser, c'est celle évidemment de pouvoir mettre à l'emploi toutes les personnes qui sont en extrême difficulté déjà aujourd'hui et celles pour lesquelles il me semble que l'on devrait avoir un travail très prospectif. Il ne s'agit pas seulement des jeunes, mais aussi de ceux qui ont aussi un certain âge. Je sais que dans le programme des aides à l'emploi tel que vous l'avez élaboré, Madame la Ministre, il y a des solutions très particulières et très ciblées par rapport aux personnes qui ont plus de 55 ans.

Il faudrait examiner avec le FOREm de quelle manière, pour ce public, mais aussi pour le public des femmes, qui, je crois, risque d'être encore une fois une nouvelle cible, il aurait la possibilité d'entrer dans des démarches beaucoup plus proactives avec les nouvelles technologies. Peut-être que les cités des métiers pourraient devenir des centres de compétences ou d'excellence en la matière. Nous amener à pouvoir tenir des statistiques différemment par rapport aux prochaines conclusions de l'OCDE.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA COLLABORATION ENTRE LA PLATEFORME DES AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI WALLONNES ET LE FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la collaboration entre la Plateforme des agences locales pour l'emploi wallonnes et le FOREm ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, une série de trois questions sur les ALE, la suite dans 15 jours.

La Plateforme des ALE wallonnes, PAW, a transmis au FOREm, le 19 août 2016, une note explicitant les besoins urgents des ALE.

La demande de prestations et des heures prestées par les ALE évolue effectivement, puisque ces dernières, après l'entrée en vigueur des titres-services, forcément, on a vu une diminution des prestations des ALE dans ce secteur-là, mais d'autres activités n'ont cessé d'augmenter. Je pense, par exemple, aux écoles et aux ASBL. Au total, le nombre de demandes est croissant alors que, paradoxalement, le nombre d'heures n'augmente pas en proportion. Il est donc devenu difficile de répondre à la demande et de pouvoir augmenter les activités des ALE, d'autant que la pénurie des travailleurs ALE amplifie la diminution des heures disponibles.

Plusieurs propositions ont été mises sur la table.

Tout d'abord, au niveau de la gestion des ALE, nous avions proposé un renforcement des équipes d'agents, la formation de nouveaux agents, une remise à niveau pour les agents déjà en place et remise à jour du guide des ALE.

Allez-vous dans ce sens ? Soutenez-vous cette proposition des ALE qui, manifestement, n'est pas trop suivie par le FOREm ? C'est vrai que l'on pourrait se demander pourquoi ce n'est pas déjà fait, puisque cela paraît de bon sens.

Deuxième élément, au niveau des prestataires, cette fois-ci : elle suggère d'ouvrir les ALE, non plus sur base de la durée des allocations de chômage, mais bien sur base des ressources du ménage ou de la situation sociale des demandeurs d'emploi pour pallier la pénurie des travailleurs ALE, puisque certains travailleurs pourraient travailler beaucoup plus en fonction de leur situation sociale, comme énoncé.

Quelle est votre position par rapport à cette suggestion ?

Troisième élément, proposé par les ALE et le PAW, la proposition d'augmenter de 60 à 80 heures par mois le nombre d'heures prestées sur l'année pour permettre notamment de limiter le nombre de surveillants dans les écoles, puisque l'on sait très bien que ce sont des horaires coupés, qu'ils viennent une heure le matin, une heure le midi, une heure après 16 heures. C'est donc très difficile de trouver. Une fois que l'on a engagé quelqu'un, forcément, si l'on augmente ses heures, cette personne va rester. Trouver quelqu'un d'autre qui viendra parce qu'il faut passer au-delà de 60 heures, cela devient difficile. La proposition est donc faite, en tout cas, pour les écoles, de passer à 80 heures par mois. Ce n'est toujours pas accepté. On se demande pourquoi, alors que cela paraît également de bon sens.

Enfin, il est indispensable de promouvoir les ALE en renforçant la collaboration avec les communes et CPAS et en rappelant – ce que l'on ne fait pas suffisamment – que chaque heure prestée rapporte une quote-part qui finance et le système ALE et le CPAS et le FOREm. Apparemment, le FOREm s'est chargé de la publicité de ce genre de choses, pour bien insister que les trois parties étaient financées et avaient un retour financier sur le nombre d'heures prestées en ALE. Mais, paradoxalement, ou de façon très bizarre, le FOREm a enlevé le paragraphe qui rappelait au CPAS les avantages qu'ils avaient d'engager des personnes ALE. C'est quand même interpellant.

Avez-vous une explication par rapport à cette situation relativement bizarre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, en ce qui concerne la gestion des ALE, plusieurs mesures ont été prises par le FOREm depuis 2016, dont le renforcement des équipes d'agents.

En effet, des agents ont été recrutés depuis le transfert et d'autres recrutements sont aujourd'hui en cours. Les renforts ont été affectés en fonction du volume d'activités de l'ALE, du nombre de bénéficiaires éligibles et, enfin, des départs à la pension des agents éventuellement ALE. La formation des nouveaux agents est programmée, de même que la remise à niveau des agents déjà en place. À cet effet, un plan de formation est prévu.

Le guide ALE, rebaptisé « vade-mecum ALE » a été mis à jour. Il est à la disposition des agents sur le site Intranet du FOREm.

Pour pallier la pénurie des travailleurs ALE, le FOREm active désormais plusieurs leviers. Les demandeurs d'emploi sont incités à s'inscrire à l'ALE lors de l'accompagnement individualisé ou dans le cadre de collaborations avec les CPAS.

Un changement règlementaire permettant à de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi de s'inscrire en ALE est également en cours.

En ce qui concerne l'accès à un contrat ALE par les demandeurs d'emploi sur la base des ressources de leur ménage ou de leur situation sociale, plusieurs obstacles sont identifiés.

Le mécanisme pour le versement des rémunérations, lié aux prestations ALE repose sur les organismes de paiement et les CPAS. Ces deux organismes ne pourraient pas traiter les dossiers de personnes qui n'y sont pas inscrites ou affiliées. Tout changement impactant budgétairement les organismes de paiement nécessite en outre un accord préalable avec le Fédéral.

Les conditions d'accès de ces personnes au dispositif impliqueraient la vérification des ressources du ménage ou de la situation sociale du demandeur d'emploi. Les agents ALE ne sont pas habilités à analyser les avertissements d'extraits de rôle des demandeurs d'emploi.

Enfin, des conditions d'accès liées à des aides ponctuelles rendraient par ailleurs le modèle plus complexe.

Dès lors, l'élargissement des catégories de personnes potentiellement prestataires de services ALE, bien qu'envisagé, n'a pas encore été concrétisé.

Pour ce qui est de l'augmentation du plafond mensuel du nombre d'heures de prestations, la proposition doit faire l'objet d'une analyse de risque en termes de piège à l'emploi. Les services d'accompagnement et du contrôle du FOREm le soulignent régulièrement : le nombre d'heures prestées par mois a un impact sur le niveau d'activation dans la recherche d'un emploi.

Néanmoins, le plafond mensuel de 45 heures pour certaines activités pourrait être augmenté, mais en tenant en compte de la réalité décrite ci-avant.

Pour terminer, le FOREm n'a pas fait de publicité au sens propre des collaborations entre le CPAS et les agents ALE. Il·a transmis à ses agents un modèle de lettre qui invite les CPAS à les rencontrer. L'objectif de cette rencontre est notamment de permettre à l'agent ALE d'exposer les avantages du dispositif ALE à ses interlocuteurs des CPAS.

Un groupe de travail se penche d'ailleurs actuellement sur les actions à mener pour favoriser les collaborations avec ces CPAS. Accroître la participation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale au sein des ALE permettra en effet de favoriser l'insertion de ce public, mais aussi de répondre aux demandes des utilisateurs de ce dispositif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. C'est vrai que je suis toujours étonné, un peu comme avec la ministre de l'Éducation, du décalage qu'il peut y avoir quand on rencontre des acteurs de terrain par rapport à la réponse qui vient de la hiérarchie. On a l'impression d'être dans deux mondes complètement différents. Vous me dites que le renforcement des agents d'équipe a été fait. Je veux bien vous croire, mais quand on va sur le terrain, ils vous disent que ce n'est pas fait ou, pour les formations, que ce n'est pas programmé. Or, vous dites ici que cela a été fait.

Deuxième point, vous parlez des obstacles administratifs. Cela, je veux bien le croire, parce que la Belgique est extrêmement compliquée. En plus, quand on mêle deux niveaux de pouvoir, cela devient infernal.

Le troisième point, le danger des pièges à l'emploi, quand vous dites que si l'on augmente – c'est vrai que l'on parlait en école d'avoir 80 heures – le nombre d'heures de prestations, cela décourage les gens à rechercher un emploi, on le sait tous très bien. Mme Vanbockestal le dit également : il y a des personnes qui sont non réinsérables sur le marché de l'emploi et ce sont ces personnes qui sont prises au niveau des ALE. Il faudrait donc percevoir la réalité en face en se disant : « S'ils sont occupés dans les ALE, ils ne sauront pas faire plus et donc restons-en là et considérons que c'est leur job ».

Enfin, le quatrième point, concernant cette publicité, j'ai les deux lettres ici. Il est assez sidérant de voir que, quand c'est la lettre écrite par les ALE, on s'adresse au CPAS en disant : « une quote-part financière de 0,70 à

1,28 est perçue par le centre pour chaque heure prestée ». On prend la même lettre envoyée par le FOREm et le paragraphe a disparu. C'est un peu bizarre. Le paragraphe n'y est pas, alors que l'on mentionnait simplement l'intérêt financier qu'avaient les CPAS en retour. Je vous montrerais, si cela vous intéresse. Je me suis dit : « Tiens, pourquoi a-t-on enlevé cela ? », on enlève l'élément que le CPAS pourrait trouver intéressant, je ne vois donc pas pourquoi on l'a enlevé puisque chacun s'y retrouverait financièrement.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE RESPECT DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 14 JANVIER 2016 MODIFIANT L'ARRÊTÉ ROYAL PORTANT EXÉCUTION DE L'ARTICLE 8, §1ER ET §6, DE L'ARRÊTÉ-LOI DU 28 DÉCEMBRE 1944 CONCERNANT LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 janvier 2016 modifiant l'arrêté royal portant exécution de l'article 8, §1er et §6, de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, rassurez-vous, je ne vais pas rentrer dans autant de détails, mais je vais parler globalement.

Le respect de l'AGW concernant les ALE est essentiel pour assurer le bon fonctionnement des ALE. Les contours sont clairement définis, mais certains faits posent tout de même question. J'en reviens à ce que je disais tantôt, cette espèce de décalage entre la réalité et la théorie.

Premièrement, l'ALE de Namur, par exemple, a eu la visite d'un auditeur du FOREm et d'une responsable d'équipe. Il a eu pour mission de contrôler les tâches des agents et d'évaluer le temps passé par tâches réalisées.

Je vous pose la question, Madame la Ministre, pourquoi les missions des agents sont-elles contrôlées par le FOREm alors que le décret indique que cette mission est confiée au conseil d'administration de l'ALE.

Pareillement, lorsque nous demandons aux préposés d'ALE FOREm, ils ont reçu une demande de comptabilisation de leur temps de travail. De nouveau, cela relève du conseil d'administration de l'ALE. Pourquoi le FOREm le demande-t-il ?

Troisième élément, à la demande du comité de gestion du FOREm en juin 2016, six ALE dans les six zones de référence ont dû évaluer le calendrier des activités des agents mis à disposition. Le questionnaire portait sur une année, ce qui est quand même assez impressionnant. Les résultats ont été non significatifs, car les ALE n'ont jamais eu à comptabiliser leurs temps de travail en fonction des différentes tâches. Ce qui est plus inquiétant, c'est que sur ces 36 questionnaires, 25 ont été présentés au comité de gestion du FOREm, 11 ont donc été retirés de l'échantillon. Ma question est de savoir pourquoi ces 11 questionnaires ont été retirés ? Quelle était la norme pour décider de ne pas présenter ceux-là ? Les ALE elles-mêmes se disent : « Il y a un problème ». Il y a une suspicion.

Quatrièmement, les listes de demandeurs d'emploi arrivent au Parlement par courrier et en cas d'absence de l'agent qui devait traiter le courrier, la personne à côté dans le bureau pouvait traiter le courrier à la place de celui absent. Nous pouvions alors continuer à exercer les missions des ALE à savoir, de convoquer les demandeurs d'emploi entre autres. Depuis le transfert, le *listing* n'est plus accessible que sur l'intranet personnel des agents. Les ALE demandent alors quel est l'intérêt ? Pourquoi le FOREm met-il une restriction à l'utilisation des *listings* alors que la législation donne la possibilité au conseil d'administration de désigner toute autre personne au sein de l'ALE pour réaliser cette tâche ? Quel est votre avis sur la question ?

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Député.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Le Député, les missions des agents du FOREm ne sont pas contrôlées par le FOREm. Dans un souci de bonne utilisation des moyens publics, le FOREm, à la demande de son comité de gestion, s'assure de la bonne adéquation entre les ressources humaines mises à disposition des ALE et le volume d'activité réalisé.

En outre, le FOREm a demandé la comptabilisation du temps de travail des agents FOREm de 36 ALE en vue d'établir une estimation des temps nécessaires par activité. Ces données n'ont pas été exploitées pour obtenir un suivi individuel des agents, les formulaires ne reprenaient d'ailleurs pas les données des agents sondés. Le FOREm a retiré 11 ALE de l'échantillon parce qu'un certain nombre de données transmises étaient inexploitables.

En ce qui concerne les *listings* des demandeurs d'emploi éligibles aux dispositifs ALE, le FOREm les transmet aux agents par voie électronique pour des raisons tant économiques – pour économiser les frais postaux et le papier – que des raisons pratiques. Les agents peuvent effectuer un suivi des chômeurs à partir d'un fichier Excel.

Avant le transfert de compétences, seules les ALE les plus importantes pouvaient bénéficier du *listing* sous la base d'un CD-Rom. De nombreux agents étaient demandeurs de pouvoir bénéficier électroniquement de ces données. Dès lors, le *listing* est déposé sur un *chairpoint* auquel ont accès des agents ALE détachés par le FOREm.

À ce jour, toutes les ALE ont donc accès à ces *listings*. Néanmoins, comme me le confirme le FOREm, si les membres d'un conseil d'administration souhaitent disposer du *listing*, ils peuvent en faire état auprès de responsables d'équipe de leur territoire.

Le conseil d'administration peut dès lors mettre ce *listing* à disposition d'agents qu'il a engagés sous fond propre. Dans ce cas, le conseil d'administration doit s'assurer que les agents à qui il communique les *listings* l'exploitent en vertu de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, à l'égard de traitement de données à caractère personnel.

En effet, le conseil d'administration d'une ALE doit veiller à ce que les données à caractère personnel soient traitées loyalement et licitement, suivant les principes de finalités, c'est-à-dire la mise à l'emploi des chômeurs par l'ALE et suivant les principes de proportionnalité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet

M. Henquet (MR). - Je suis heureux d'entendre que, pour mes deux premières questions, il n'y a pas cette volonté d'ingérence du FOREm dans les missions qui sont confiées aux ALE, puisqu'apparemment, les contrôles du FOREm relevaient d'un contrôle qui devait être exercé par le conseil d'administration, non pas par le FOREm.

Ceci dit, nous sentons bien qu'il y a une tension entre les ALE et le FOREm. Ils devront dénouer cela à l'avenir, sinon les deux organismes qui ont pour mission de s'occuper de personnes en difficultés se tirent dans les pattes et ce n'est pas optimal au niveau de l'efficacité de la gestion.

J'entends bien que les 11 ALE retirées l'ont été pour des raisons objectives. Je ne sais pas lesquelles, mais je suppose que les raisons avancées par le FOREm sont crédibles.

Enfin, vous me dites, concernant les *listings* qui étaient avant envoyés par courrier, que c'est à la demande des ALE d'envoyer ceux-ci par voie électronique. C'est logique, il faut suivre l'évolution. Vous me dites que cela arrive sous fichier Excel, ce que reprochent les ALE c'est qu'elles n'ont plus la possibilité de consulter les fichiers Excel pour pouvoir réaliser le travail de quelqu'un qui serait absent. Le préjudicié là-dedans est toujours le demandeur d'emploi, ce qui est dommage.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DE LA MISE À DISPOSITION DES AGENTS DU FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la problématique de la mise à disposition des agents du FOREm ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, toujours sur les ALE, le 27 octobre 2015, sur les 288 agents ALE à transférer, seuls 240 l'avaient été, dont certains en congé de maladie longue durée. Plusieurs ALE se sont retrouvées sans agent.

Le FOREm a engagé en 2017, 5,5 équivalents temps-plein avec priorité aux ALE sans agent. Cependant, dès qu'il y a au moins une permanence de trois heures par semaine dans une ALE, elle est considérée comme ayant du personnel à disposition, ce qui est insuffisant.

Les membres du personnel obligent les agents à gérer plusieurs ALE en même temps, ce qui devient très difficile. C'est accepter des changements d'affectation, remplacer tous les malades de plus de trois semaines et de ce fait, de nouveaux agents gèrent au minimum deux ALE. Dans ce cadre, plusieurs ALE se sont manifestées auprès du FOREm et ont refusé que leurs agents soient détachés pour aller travailler dans une autre agence.

Il n'a nullement été tenu compte de leurs avis et ont dû opérer ce changement.

Rappelons que le travail des ALE ne se limite pas à recevoir les demandeurs d'emploi et de proposer des prestations. De nombreux stages nécessitent une présence quotidienne, quelle que soit la taille de l'ALE. Par exemple, le remplacement en école – je suis bien placé pour savoir qu'il s'agit d'un travail énorme pour les ALE de pouvoir trouver les bonnes personnes qui vont pouvoir aller en école pour remplacer les absents.

Il y a aussi l'encadrement des bénéficiaires du RIS, il y a la gestion des comptabilités des budgets, la convocation des conseils d'administration, les rédactions des rapports, la gestion des projets et des sections titres-services. Il ne faut certainement pas croire que le travail des ALE se limite à proposer des prestations et à recevoir les demandeurs d'emploi. Ce qui fait que, rester trois heures en agence, cela n'a pas de sens.

Madame la Ministre, je souhaite vous poser les questions suivantes :

Quel est le nombre de préposés travaillant dans les ALE ?

Quel est le nombre d'agents FOREm travaillant dans le cadre de la coordination ALE ?

Avez-vous un cadastre du nombre d'agents effectifs ? Sans compter les malades longue durée, puisqu'ils ne sont pas sur le terrain, cela n'aide pas à l'effectivité des agences.

Quel est le nombre d'heures de prestations pour chaque ALE ?

S'il y a un cadastre, peut-on en disposer ? Sinon, le FOREm compte-t-il en établir un ? Pourquoi établir le critère d'ALE sans agent moins de trois heures par semaine alors que nous savons que cela n'a pas de sens ? Trois heures par semaine, c'est trop peu.

Pourquoi le FOREm ne tient-il pas compte de la sonnette d'alarme tirée par les ALE, ce qui revient à ce que je disais tantôt, nous sentons qu'il y a des tensions et cela est vraiment dommage.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, aujourd'hui ce sont 223 agents détachés par le FOREm en fonction dans les ALE, à l'exclusion bien sûr des maladies longue durée ou des détachements politiques.

La coordination ALE comporte pour sa part 12 personnes : un coordinateur central, 6 responsables d'équipe, bientôt 8 à partir du 1er juillet, un assistant technique et 4 assistants administratifs.

Le FOREm a développé un cadastre des agents ALE depuis son transfert. Ce document est un outil de gestion interne, qui comporte des données à caractère personnel.

Il dispose aussi du nombre d'heures de prestations des travailleurs via les statistiques de l'éditeur de chèques.

Les données relatives au nombre de chèques remboursés sont les données les plus fiables. Le FOREm travaille actuellement à croiser ces données avec le nombre d'équivalents temps plein détachés.

Quant au critère « d'ALE sans agents », il faut préciser que le FOREm n'a établi aucune norme de 3 heures de prestations de l'agent au sein de l'ALE, par semaine, pour estimer qu'une ALE est couverte par un agent détaché. Il convient d'évaluer le nombre de ressources humaines nécessaires au regard de la taille de l'ALE. Une ALE de petite taille, gérant, à titre d'exemple, 4 travailleurs et 35 utilisateurs, sera dotée de ressources humaines de 1/2 jour ou 1 jour par semaine.

Le FOREm tient bien sûr compte de « la sonnette d'alarme tirée par les ALE ». Toutes les demandes transmises au FOREm sont analysées avec attention. Il y est répondu en tenant compte des disponibilités budgétaires en respectant une répartition équilibrée des ressources au regard des missions confiées au FOREm dans le cadre de son nouveau contrat de gestion, mais aussi par rapport à la charge de travail au sein des ALE, en fonction du nombre de demandeurs d'emploi éligibles, en fonction du nombre d'utilisateurs, de chacune d'entre elles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Rapidement. Merci Madame la Ministre pour ces éléments de réponse. Je suis heureux de voir le nombre d'agents qui sont détachés, même si cela me paraît relativement peu.

Le cadastre, c'est dommage qu'il doive rester à destination interne. Il serait peut-être intéressant d'enlever les éléments à caractère personnel afin que l'on puisse utiliser ce cadastre et voir à quoi il correspond et surtout s'il correspond à la réalité de terrain.

Vous me dites que ce n'est pas le FOREm qui détermine à partir de quand on est ALE sans agent à moins de 3 heures par semaine. Ce n'est pas ce que me dit le terrain. Vous annoncez que si même on a 4 agents et 35 utilisateurs on a 1 jour par semaine, ce qui me paraît déjà pas mal. Mais apparemment le terrain trouve que cela n'est pas suffisant d'avoir uniquement 3 heures par semaine.

Enfin quand vous me dites que toutes les demandes sont analysées par le FOREm avec attention, j'espérais entendre cela comme réponse. Malheureusement, comme je le disais tantôt, il y a un iatus entre la perception qu'a le terrain et les indications que vous me donnez.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la certification des compétences des travailleurs licenciés ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, il y a quelques jours, vous étiez avec la Mme la ministre Simonis au centre FOREm Pigments de Strépy-Bracquegnies afin de souligner une initiative inédite qu'est la certification des compétences des travailleurs

de Caterpillar avant leur licenciement. Le but de la démarche était de permettre aux travailleurs d'obtenir un diplôme actant officiellement les compétences acquises grâce à une expérience professionnelle au sein de l'entreprise et pendant toute leur carrière.

Ainsi, des examens ont eu lieu pour les candidats qui le souhaitaient, et ce, au sein même de leur entreprise.

Près de 400 travailleurs ont obtenu le document certifiant leurs compétences pour deux métiers, à savoir : conducteur de chariot élévateur frontal et tuteur en entreprise.

Cette procédure s'est déroulée très rapidement puisqu'il a fallu à peine un mois pour certifier 400 personnes.

Dans le cadre de la démarche initiée en interne chez Caterpillar, cette formation a-t-elle facilité la recherche d'emploi des travailleurs licenciés ?

Comment serait-il envisageable de généraliser la certification dans les entreprises qui seraient en procédure de fermeture ? Quels seraient les rôles du FOREm et de l'IFAPME ?

Enfin, ce type de certification pourrait-il s'envisager au-delà des entreprises ? Les services publics pourraient-ils être concernés ?

Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le Consortium de validation des compétences collabore depuis longtemps, c'est-à-dire depuis 2008, avec le dispositif wallon des cellules de reconversion avec l'objectif de proposer une offre rapide et adaptée de validation de compétences en faveur des travailleurs licenciés. L'expérience menée chez Caterpillar a ceci de tout à fait particulier qu'elle a permis de procéder de manière tout à fait rapide à un grand nombre de validations de compétences réalisées par ailleurs dans les locaux et les équipements mêmes de l'entreprise.

Cette expérience est actuellement modélisée par le Consortium et le service des Reconversions collectives du FOREm dans l'objectif d'en réaliser son essaimage dans d'autres contextes de restructurations ou de fermetures d'entreprises.

Une telle initiative nécessite non seulement la mobilisation des centres du FOREm, de l'IFAPME ou de l'Enseignement de promotion sociale qui sont agréés pour la validation des compétences, mais aussi l'engagement des partenaires sociaux au sein de l'entreprise tant du côté syndical que de la direction ou du service de ressources humaines. Un guide des bonnes pratiques au départ de l'expérience Caterpillar est en cours d'élaboration.

En termes de retour à l'emploi, il est évidemment trop tôt pour évaluer finement cet impact et l'impact des épreuves de validation de compétences. Cependant il apparaît indéniable que la plus-value formelle que les titres de compétence apportent au CV de ces travailleurs licenciés et la confiance aussi engrangée par les travailleurs qui ont réussi les épreuves confèrent à ces derniers un certain avantage pour débuter une recherche active de nouvelles prospectives d'emploi ou de reconversion.

En parallèle de l'expérience, le Consortium de validation de compétences poursuit ses travaux pour développer de nouvelles épreuves sur de nouveaux métiers et champs d'activités professionnelles. C'est notamment le cas des métiers des services publics pour lesquels, depuis le début de la législature, je mène, en collaboration avec les ministres en charge des Pouvoirs locaux et de la Fonction publique, un travail de prise en compte des titres de compétences pour l'accès à certains postes de la fonction publique régionale comme locale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci Madame la Ministre. Je voudrais saluer la plus-value que ce type d'initiative peut apporter lorsque des travailleurs se retrouvent dans des procédures de licenciement où ils ont le sentiment après parfois 25, 30 ans de travail de ne pas avoir quoi que ce soit en main. Je crois que c'est vraiment toute à fait fondamental. Je pense que c'est une initiative que nous avons parfois voulu initier au niveau des CSEF en disant que tout dispositif de formation devait être obligatoirement certifié pour que ce soit une véritable plus-value qui serve non seulement l'entreprise, mais aussi la formation continuée des travailleurs et qui va bien au-delà de simplement acquérir une compétence, mais aussi obtenir un portefeuille de compétences.

Je pense que si l'on pouvait poursuivre cette initiative, et je pense à ce qui se passe actuellement à Durobor, ce serait un plus positif et je vous félicite pour l'initiative. Je suis particulièrement enthousiaste à la capacité parfois de coordination et de synergie qu'il peut y avoir entre plusieurs opérateurs et j'espère que l'on pourra modéliser cela surtout à notre niveau.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PROJET « DECLIC FORMATION » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet « Declic Formation » ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Madame la Ministre, ce n'est pas une question polémique. C'est une question que j'avais posée en écrit et le Règlement a fait qu'elle devienne orale parce que vous n'y avez pas répondu. C'est plus une question pour recueillir quelques informations.

Les résultats de bons nombres de CISP montrent combien l'insertion par le travail est une filière porteuse en termes de mise à l'emploi de personnes parfois très éloignées du marché spécialement quand on ne détient que son CEB.

Dans cette optique, « Declic Formation » est un projet de l'échevinat de l'emploi de la Ville de Verviers, qui vise à donner un coup de projecteur sur les différents acteurs de la préformation et de la formation et plus particulièrement aux 8 CISP qui œuvrent dans la région de Verviers. Son objectif est de promouvoir des formations qualifiantes ou préqualifiantes comme moyen pour décrocher un emploi. La Ville de Verviers a d'ailleurs reçu votre soutien par rapport à ce projet.

Mes questions sont simples. En quoi consiste le soutien apporté par votre ministère à ce projet ? Quelles sont les avancées qui sont attendues grâce à la mise en avant de ce projet ? Comptez-vous étendre ce type de partenariat à d'autres communes ou demander à un autre acteur existant d'initier ce type de projet pour l'ensemble des CISP ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le projet Déclic Formation bénéficie effectivement d'une subvention de mon département à concurrence de 20.000 euros octroyée au titre de soutien à un projet pilote en matière d'insertion socioprofessionnelle de publics particulièrement éloignés de l'emploi, projet porté, comme vous l'avez dit, par la Ville de Verviers.

L'objectif principal du projet est de promouvoir les formations préqualifiantes comme vecteur d'insertion dans l'emploi, en s'appuyant sur les différents CISP verviétois. Ils bénéficient d'une visibilité insuffisante, malgré tout le travail de qualité qu'ils réalisent depuis de nombreuses années.

De manière plus spécifique, le projet vise à :

- valoriser le secteur ;
- faciliter la collaboration avec les entreprises locales, par exemple la recherche de lieux de stages, sur les métiers en développement ou les métiers d'avenir identifiés comme porteurs d'emplois sur ce bassin ;
- dégager des propositions concrètes en termes de formations à compléter, à créer, à modifier, pour rencontrer les besoins de compétences en lien avec ces métiers ;
- favoriser les échanges entre tous ces acteurs de l'emploi et de la formation, en ce compris avec les employeurs.

Outre les portes ouvertes des CISP qui se sont tenues de 7 juin dernier – à laquelle j'étais d'ailleurs présente –, une campagne de communication est organisée pour visibiliser les formations préqualifiantes, ainsi qu'un colloque sur les métiers en développement et les métiers d'avenir identifiés comme porteurs d'emplois sur le bassin.

Le projet sera évalué – comme tout projet politique qui se respecte – sur la base de différents indicateurs :

- le degré de satisfaction et les propositions des différents partenaires et opérateurs de formations ;
- l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi qui s'inscrivent aux différentes formations de ces CISP, à partir de septembre prochain ;
- l'évolution du nombre de contacts et de stages possibles en entreprises, aussi à partir de septembre ;
- le nombre de consultations de la page Facebook du projet, parce que pour faire vivre le projet, ils ont imaginé de pouvoir le poursuivre au travers des réseaux sociaux ;
- le nombre de consultations des témoignages et capsules vidéo réalisés pour la promotion de ces formations ;
- les statistiques propres aux réseaux sociaux de consultations de ces différentes pages ;
- les retours médiatiques ;
- le taux de participations au colloque ;
- les propositions concrètes en termes de formations à compléter, à créer ou à modifier pour rencontrer les besoins de compétences et inhérentes à ces différents métiers.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces informations. Je pense que le projet d'abord n'est pas faramineux : 20 000 euros, c'est bien pour mettre un peu de beurre dans les épinards. On voit que les objectifs qui sont poursuivis, à savoir beaucoup plus de visibilité, beaucoup plus de liens avec le secteur des entreprises de proximité, sont tout à fait faisables, eu égard à la hauteur de cette subvention. Le compte rendu et l'analyse de cette nouvelle forme d'aide seront intéressants pour voir s'il y a lieu de l'étendre aux autres.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de M. Henquet, sur : « le projet de réduction du temps de travail à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) » à Mme la Ministre Tillieux est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 54 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Benoit Drèze, cdH
Mme Virginie Gonzalez Moyano, Présidente
M. Laurent Henquet, MR
M. Olivier Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
Mme Marie-François Nicaise, MR
Mme Patricia Potigny, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aides à la promotion de l'emploi
CEB	certificat d'études de base
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEFO	carrefour emploi formation orientation
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
DG	Direction générale
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
IAWM	Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PME	Production maximale équilibrée
SAACE	structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.